29e ANNÉE — 1880

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE

N° 7. 15 Juillet 1880



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1880

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Louise de Colligny au point de vue religieux, par M. Bonet-Maury 289

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

La ville de Meaux pendant les premiers troubles (1562-1563). 304

Mémoire adressé à la reine Anne sur un projet de descente en France pendant l'insurrection des Cévennes (1703) communication de M. Gustave Masson 307

MÉLANGES,

Histoire des Martyrs. Notice bibliographique par M. Ch. Frossard. 318

BIBLIOGRAPHIE.

Les premiers pasteurs du désert (1685-1700), par M. O. Douen. 332

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LOUISE DE COLLIGNY

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Il y a dans la Réformation une vertu éducatrice, qui n'a pas été assez reconnue. Ces doctrines capitales de la souveraineté de Dieu et de la justification par la foi, que l'on a souvent accusées d'écraser la liberté humaine et de stériliser les œuvres chrétiennes, ont produit les plus fermes caractères et les vies le mieux remplies. Rien de plus logique : soumettre l'homme à la seule parole de Dieu, c'est l'affranchir de toutes les entraves matérielles, et mettre l'âme en contact avec Jésus-Christ, c'est allumer en elle un foyer de vie active et dévouée à toutes les saintes causes. En outre, la Réforme, en réduisant au minimum la part du clergé dans l'œuvre du salut, augmente d'autant plus la responsabilité du laïque; or la responsabilité est l'un des grands leviers de l'éducation morale. Les grands devoirs n'accablent que les natures faibles ou énervées, mais quant aux énergiques, ils les stimulent jusqu'à l'héroïsme. Tout le monde connaît l'esprit chevaleresque d'un Condé, le héros de Jarnac, la loyauté d'un La Noue, la grandeur d'âme d'un Colligny, la persévérance indomptable d'un Guillaume le Taciturne. Sans doute ils devaient en partie ces grandes qualités à leur forte

race ; mais, sans leur foi absolue en la volonté toute-puissante de l'Éternel, pensez-vous qu'ils eussent grandi à la hauteur de leur mission? Cette puissance éducatrice de l'Évangile brille d'un vif éclat dans le caractère des femmes protestantes du XVIe siècle. C'est elle qui a transformé de toutes jeunes femmes et de faibles veuves en d'intrépides confesseurs de Jésus-Christ ou en des héroïnes incomparables. Qui ne verserait des larmes d'attendrissement, en lisant dans le martyrologe de Crespin, le récit des tortures infligées à la « demoiselle » Philippe de Luns, veuve du sieur de Graveron, lors de l'exécution des confesseurs de la rue Saint-Jacques (1557)? Qui n'admirerait la figure d'une Éléonore de Roye, princesse de Condé, si bien tracée par M. le comte Delaborde; et celle d'une Renée de France, duchesse de Ferrare, dont M. Jules Bonnet nous prépare la vivante image?

Je voudrais, en quelques pages, esquisser le portrait religieux de Louise de Colligny, princesse d'Orange. La fille de l'Amiral n'est pas une étrangère pour les lecteurs du *Bulletin d'histoire du protestantisme français* et de la *Revue des deux Mondes*. M. Paul Marchegay, le savant archiviste de la famille de La Trémoille, en publiant dans le *Bulletin* des années 1870, 71 et 72, soixante-deux lettres de la princesse d'Orange adressées à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, nous l'a déjà révélée comme mère et « *bonne-maman* », pour employer les termes même de la princesse. Mais, sauf quelques passages relatifs à son séjour à Nantes, près du roi Henry IV, pendant tout le cours des négociations de l'Édit de ce nom, cette correspondance nous apprend fort peu de chose sur ses opinions religieuses. Quant à ses sentiments politiques, ils se dégagent de ses lettres adressées à Henry de La Tour, vicomte de Turenne (1590-91), et si heureusement exhumées par M. Auguste Laugel de la section administrative des Archives Nationales. Louise de Colligny, même après un séjour de huit années en Hollande, est toujours restée française et dévouée aux intérêts du roi de France et de Navarre. Elle n'entrevit d'avenir pour son fils

Henri-Frédéric, l'héritier du nom de Guillaume de Nassau, qu'en France et longtemps elle sollicita pour lui de Henri IV une fonction importante dans le royaume[1].

Pour se rendre compte de la foi personnelle de la princesse d'Orange et des convictions religieuses qui la soutinrent dans les conjonctures les plus cruelles, il faut rechercher quelques-unes de ses lettres, clairsemées dans les mémoires de Duplessis-Mornay, dans les Archives privées de la maison d'Orange Nassau; et enfin dans la correspondance du pasteur arminien Wtenbogaert, son aumônier. C'est là le service qu'a rendu à notre histoire du protestantisme français, feu M. de Jonge, greffier des états-généraux, dans une conférence hollandaise sur « *Louyse de Colligny* », publiée après sa mort par les soins de M. le Dr Campbell, administrateur de la bibliothèque royale de La Haye[2] et c'est ce que je tâcherai de faire ici, en profitant des sources qu'il a signalées pour la première fois.

En fait d'éducation religieuse, les impressions de la jeunesse sont en général décisives : ce sont les expériences d'un cœur adolescent qui déterminent les croyances de l'âge mûr. Louise de Colligny eut deux grands maîtres de religion : l'exemple et le malheur. Toute jeune encore, elle eut sous les yeux le spectacle d'un père et d'une mère, unis par les liens d'une affection chrétienne, qui présidaient eux-mêmes au culte domestique et assistaient, de deux jours l'un, au prêche que faisait le ministre J. Raymond Merlin (dep. 1561). Il faut lire dans François Hotman la description des exercices de piété de l'Amiral au château de Châtillon-sur-Loing. Notons seulement ce trait caractéristique : « Lorsque le temps de la Cène approchait, M. l'Amiral appelait tous ceux de sa maison, leur représentait qu'il ne lui fallait pas seulement rendre compte de sa vie, mais aussi de leurs déportements, et les réconciliait ensemble s'il y avait eu quelque

1. Henri Frédéric eut une fille Louise-Henriette qui épousa Frédéric-Guillaume de Brandebourg, *dit le Grand électeur*, l'un des ancêtres du roi de Prusse actuel. C'est ainsi que l'empereur Guillaume Ier peut se vanter d'avoir pour aïeule Louise de Colligny, et que le nom français de Louise a été introduit dans la famille de Hohenzollern.

2. Louise de Colligny, door Jhr. Mr J. K. J. de Jonge. La Haye, 1880.

discussion entre eux[1] ». Voilà la pierre de touche de la véritable piété ; c'est lorsqu'elle devient agissante par la charité.

Rien de sombre et de borné dans l'éducation donnée à la jeune Louise. Son père, qui avait beaucoup de lecture et écrivait élégamment en latin dirigea la culture littéraire de sa fille, car disait-il « l'instruction des enfants est un singulier bienfait de Dieu. C'est un séminaire de l'Église et un apprentissage de piété. L'ignorance des lettres a apporté non seulement à la République, mais aussi à l'Église d'épaisses ténèbres[2]. » Nous nous représentons Louise tantôt lisant la Bible et Plutarque, tantôt chevauchant sous les beaux ombrages du château de Châtillon; menant ainsi la vie studieuse et insouciante des jeunes filles nobles à la campagne.

Cependant la guerre civile, qui venait d'éclater et où son père joua dès l'abord un si grand rôle, projetait sur ce tableau de bonheur comme une ombre funèbre. Tout à coup la mort frappa dans le cercle de la famille Colligny : dans la même année (1568) Louise perdit son frère aîné Gaspard et sa mère Charlotte de Laval. Elle n'avait alors que treize ans; mais cette cruelle épreuve lui donna une maturité précoce; Louise comprit, par le cœur, tout ce qu'elle devait être pour son père si cruellement affligé. Louise de Colligny devint une amie et une consolatrice pour l'Amiral, partagea ses travaux, ses voyages, et l'accompagna à la Rochelle au début de la troisième guerre de religion. Colligny mettait déjà tant de confiance dans l'esprit sérieux de sa fille âgée de quatorze ans, qu'il ne craignait pas de l'entretenir du mariage qu'il projetait pour elle avec le seigneur de Téligny, « sans toutefois vouloir user d'autorité, ni de commandement de père[3]. » Ce conseil de l'Amiral était un ordre du ciel, pour une fille aussi pieuse que Louise ; d'ailleurs Téligny était digne à tous égards, sauf la fortune, de la main

1. *Comte Delaborde. Gaspard de Coligny, amiral de France.* — Paris, 1879, I[er] volume; gr. in-8 chez Fischbacher.
2. *Ibidem.*
3. Voy. Testament de l'amiral de Coligny, *Bulletin du Protestantisme français;* tome I, p. 263.

de Louise de Colligny, par sa piété et sa bravoure, sa loyauté et sa bonne grâce. Le mariage eut lieu à la Rochelle le 26 mai 1571, quelque temps après les secondes noces de l'Amiral avec Jacqueline d'Entremont et eut pour témoins les princes de Condé et de Marcillac, les comtes Louis de Nassau et de La Rochefoucaud; enfin Jeanne d'Albret, et son fils Henry de Navarre. Pendant ce séjour à la Rochelle Louise de Colligny inspira à Henry IV cette amitié sincère, familière, mais toujours respectueuse, qui fut la consolation de la princesse dans ses mauvais jours et ne put être rompue que par la mort du roi. Quinze mois après, la jeune mariée se rendait à son tour aux noces de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois. Téligny, très-estimé de Charles IX, la présentait à la cour du Louvre où elle se trouva bientôt étourdie et comme enguirlandée par les funestes caresses de la reine mère et de sa fille. On sait le reste : son père et son mari succombèrent, dans la funeste matinée de la Saint-Barthélemy, sous le coup des assassins aux gages de la duchesse de Nemours et de Henri de Guise. Elle même, échappant par miracle, rejoignit sa belle-mère à Châtillon; de là, elle put se réfugier avec les fils de l'Amiral à Berne, et puis à Bâle, d'où elle écrivit deux lettres aux magnifiques seigneurs de Berne pour les remercier de leurs généreux subsides[1].

La voilà veuve à dix-sept ans et dès lors, Louise n'a plus qu'une pensée : réhabiliter la mémoire de son père, outragée par l'odieux arrêt du Parlement de Paris (27 octobre 1572). Après un séjour de cinq années en Suisse, elle rentra en France (1577) et renouvela ses instances auprès du roi Henry III. D'ordinaire madame de Téligny habitait dans ses domaines, soit à la Mothe-Château-Renard (près Châtillon, en Gâtinais), soit à Lierville en Beauce; et, lorsqu'elle vint à la cour, « elle y fit paraître, dit Brantôme, une telle grâce et une habitude si vertueuse qu'elle donna au monde occasion de s'ébahir et de dire pour

1. Voy. *Bulletin*, tome VIII, p. 133.

l'amour d'elle, que les pays agrestes et barbares (il s'agit de la Suisse) rendent parfois les dames aussi accomplies et gentilles que les autres pays, doux, courtois et bons! » Seulement après vingt-un ans de démarches incessantes et obstinées Louise obtint, avec l'assistance du roi Henry IV, un arrêt du Parlement de Paris (14 juillet 1600), en exécution duquel elle fit, le même jour « lacérer toutes les procédures faites contre l'amiral de Colligny ensemble les minutes des deux arrêts de condamnation donnés contre lui en 1569 et 1572. » On peut juger par ces témoignages et de sa piété filiale et de sa pureté de mœurs : c'étaient là, pour ainsi dire, les deux bases sur lesquelles reposait sa foi religieuse; car à ses yeux comme aux yeux des grands chrétiens de tous les âges, la religion était inséparable de la morale, et le respect des parents était le commencement de toute piété.

Une telle vertu, rehaussée par une beauté qui n'était pas sans éclat, ne pouvait rester inaperçue. Après onze ans de veuvage pendant lesquels sa conduite avait été admirée de tout le monde[1], madame de Téligny fut demandée en secondes noces par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui venait d'échapper aux balles de l'assassin Jauréguy et de perdre sa troisième femme Charlotte de Bourbon Montpensier. Le prince avait été si malheureux avec la seconde, Anne de Saxe, qu'il ne voulait plus d'une princesse allemande. La main du Taciturne n'était guère enviable : de ses trois femmes précédentes, il avait déjà neuf enfants, dont quatre filles encore en bas âge. En outre, depuis l'équipée perfide du duc d'Anjou à Anvers, les Flamands voyaient de mauvais œil tout ce qui venait de France, et, pour comble de danger la tête du prince d'Orange avait été mise à prix par Philippe II. Les deux premières considérations auraient pu arrêter Louise de Colligny, mais la troisième devait l'emporter : il y avait chez les femmes de cette époque un enthousiasme pour la grandeur morale qui

1. Aubery du Maurier : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande et des Provinces-Unies*, Paris, 1680.

leur faisait affronter tous les périls, toutes les privations, lorsqu'il s'agissait d'aider un héros. Tel était le mobile qui avait poussé Jacqueline d'Entremont à braver la défense du duc de Savoie pour offrir sa main à l'amiral. Chez Louise de Colligny il y avait moins de passion, mais non pas moins d'admiration pour le héros de l'indépendance des Pays-Bas. Sur l'avis favorable de Henry III et du roy de Navarre, qui n'avait pas de plus fidèles alliés que les princes de Nassau, Louise de Colligny accepta la main de Guillaume d'Orange et fut conduite par mer, sous l'escorte de Justin de Nassau, jusqu'à Flessingue et de là à Anvers, où le mariage fut célébré solennellement le 12 avril 1583. L'année suivante, la princesse d'Orange, fixée à Delft, donnait le jour à un fils, et Guillaume tout heureux de ce deuxième héritier[1] célébrait le baptême de Henri-Frédéric avec force réjouissances en présence des envoyés des deux parrains : le roi de Navarre et le roi de Danemark. Mais ce n'était là qu'une éclaircie dans un ciel d'orage : quelques mois après, le 10 juillet 1584, la malheureuse princesse, sortant de table avec son mari pour remonter à leur appartement, le voyait assassiné sous ses yeux. Alors Louise de Colligny, quasi mourante en l'excès de sa douleur, invoqua Dieu qu'Il la fortifiât, adressa sa prière au Tout-Puissant, et à voix gémissante, à cœur ardent, les yeux et les mains élevés au ciel, s'écria : « Mon Dieu ! donne-moi le don de la patience, et de souffrir selon Ta volonté, la mort de mon père et de mes deux maris, tous trois assassinés devant mes yeux[2] ! »

Que cette prière ait été prononcée, ou non, dans les termes mêmes où l'historien de la maison d'Orange nous l'a rapportée, elle exprime bien les sentiments de résignation à la volonté de Dieu et d'oubli des injures humaines qui animaient Louise de Colligny, et nous pouvons ajouter que cette prière fut exaucée. Louise reçut d'en haut ce don si rare du pardon des offenses et, chose remarquable, dans toutes ses lettres nous ne trouvons pas

1. Son fils aîné, Philippe-Guillaume, était captif en Espagne depuis l'âge de douze ans.

2. J. de La Pise : *Tableau de l'histoire des princes et de la principauté d'Orange*. — La Haye, 1638.

un mot de haine, pas une pensée de vengeance contre Charles IX ou Catherine de Médicis, contre Philippe II, ou Granvelle, l'instigateur de l'assassinat. Quinze jours seulement après l'événement la princesse d'Orange rompit le silence où elle s'était renfermée et écrivit à son beau-frère Jean de Nassau ces simples lignes. « Monsieur mon frère, j'ai senti si avant et sens encore l'affliction qu'il a plu à Dieu de m'envoyer, que j'ai oublié tout devoir envers mes parents, ne me donnant la tristesse aucune relâche ni loisir de penser à autre chose! » La veuve du Taciturne passa les premiers mois de deuil à Delft, tout occupée de mettre ordre aux affaires de son mari, qui avait engagé presque toute sa fortune pour contribuer à la guerre de l'Indépendance et ne laissait pas cent florins d'argent comptant dans sa modeste demeure. En décembre 1584, elle alla séjourner à Leyde, qui devait sa délivrance des Espagnols et la fondation de son Université à Guillaume de Nassau, et où elle était mieux à portée pour obtenir des États de Hollande le règlement du douaire qui lui avait été constitué, lors de son mariage avec le prince d'Orange. Mais bientôt le séjour de cette ville, d'ordinaire si calme et si tolérante, lui devint insupportable : certains prédicateurs ultra-calvinistes ne craignirent pas d'insulter à sa douleur en interprétant l'assassinat du prince comme un châtiment de Dieu, à cause de son mariage avec une Française et du luxe qu'il avait déployé au baptême de son fils[1]. C'en était trop pour l'âme généreuse de Louise, qui voulait bien se soumettre à la parole de Dieu, mais non pas aux jugements téméraires d'un de ses ministres. La princesse d'Orange se retira dans l'île de Zéelande, d'abord à Flessingue, où feu son mari possédait une maison en qualité de marquis de Vère, puis à Middelbourg où se trouvait une Église de réfugiés wallons (depuis 1574). Dans cette île fertile et paisible, véritable grenier de céréales, défendu contre les flots de l'Océan par la digue de Walcheren, Louise de Colligny passa six années de sa vie, entièrement consacrés à Dieu et à l'éduca-

1. Voy. Brandt. *Histoire de la réformation aux Pays-Bas.* — IVeme partie, livre 52, p. 395.

tion des quatre belles-filles, Louise Julienne, Élisabeth, Catherine-Belgique et Charlotte-Brabantine, qui lui avaient été confiées par la famille de Nassau, et à celle de son fils Henri-Frédéric, *le petit frère*, comme elle l'appelle dans ses lettres à la duchesse de la Trémoille.

Pendant cette retraite, la veuve du fondateur de la nationalité hollandaise eut à lutter contre la misère — car c'est une misère pour des princes de ne pouvoir procurer à leurs enfants les moyens d'instruction qui conviennent à leur haute mission; elle suppléa à tout par les ressources de sa propre instruction, qui était supérieure pour l'époque, et par sa correspondance avec les hommes les plus distingués de son temps, Marnix de Sainte-Aldegonde, de Villiers, Philippe de Mornay, mais surtout par la prière. Jamais elle ne se lassa d'invoquer le Dieu des veuves et des orphelins. On jugera de sa piété large et sympathique, par cet extrait d'une lettre à Jean de Nassau à l'occasion de la mort de sa femme (29 juillet 1586). « Combien qu'il ait plû à Dieu m'exercer en tant de sortes de visitations, tellement qu'il semblerait que je devrais être comme endurcie, si est-ce que je dois confesser mon infirmité être telle que les nouvelles afflictions me remettent incessamment en mémoire les précédentes, ce que je ne vous dirai, M. mon frère, pour vous renouveler vos douleurs; lesquelles je ne doute, vû le long temps, que vous n'ayez modérées par la rayson de la connaissance de la volonté de Dieu, qu'il lui a plû imprimer en votre cœur... Espérant que ce bon Dieu qui en tant de sortes nous visite, nous donnera aussi, un jour, certaine et assurée consolation, laquelle avez que nous ne devons attendre parfaite en ce monde, sujet à tant de vanités et changements; mais en un meilleur siècle; *si est-ce que Celui qui nous connaît et de quelle nature nous sommes, nous donnera s'il lui plaît, quelque allègement au milieu de tant d'afflictions*. » Noble langage et bien digne de la fille de l'A-

1. Extrait des archives privées de la maison royale d'Orange; lettre citée par de Jonge, « Louise de Colligny » p. 28-29.

miral qui, blessé, dévoré par la fièvre et les soucis après la bataille de Moncontour se trouvait réconforté par cette parole de Lestrange, son fidèle compagnon d'armes : « *Si est-ce que le Seigneur est très doux!* » Dieu est souverainement bon et il fait concourir tous les événements, même les plus terribles catastrophes, au plus grand bien de ceux qui l'aiment et qui accomplissent sa volonté; voilà le dogme capital de ces héros et de ces héroïnes du protestantisme au XVIe siècle.

Enfin, au bout de sept années d'attente et de démarches, la princesse d'Orange ayant obtenu une dotation de 15 000 florins pour elle, son fils et ses quatre filles, céda aux sollicitations des États de Hollande, et vint se fixer à La Haye dans une maison confortable du Noord-Einde, avec jardin, qui fut louée aux frais des États et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le palais du roi (5 août 1591). Son cher petit Henri-Frédéric grandissait; elle avait déjà demandé à Duplessis-Mornay son « *advis sur l'institution d'un enfant qu'on veut nourrir aux lettres,* » et elle pensait trouver plus facilement un précepteur dans le voisinage de la savante ville de Leyde. Cette tâche fut confiée à Scaliger, en 1593. Mais après avoir pourvu à la solide éducation de ses enfants, un des premiers soins de la princesse d'Orange fut de satisfaire à ses besoins religieux en faisant appeler à l'Église wallonne de La Haye un prédicateur selon son cœur. Son choix porta sur Jean Wtenbogaert, qu'elle avait déjà appris à connaître en Zeelande, et, dès lors, pendant plus de vingt années, Louise de Colligny fut une auditrice assidue de ses prédications françaises.

L'aumônier de la princesse d'Orange formait un heureux contraste avec ces prédicants calvinistes, « les hommes du synode, » comme on les appela après le synode de Dordrecht et dont Polyander et Gomar nous offrent les types. Tandis que ceux-ci plaçaient la pureté et l'unité doctrinales au-dessus de tout, même de la charité, Wtenbogaert insistait surtout sur la droiture de la conduite et la pureté de la vie. « Il déplorait (ce sont ses propres termes) que les hommes suivissent des voies si

divergentes en religion, tandis qu'il n'y a qu'un chemin pour mener au salut. Ce chemin ne consiste pas en telle ou telle opinion sur les points obscurs de la religion, mais dans la foi qui est agissante par la charité, et cette même foi renferme le petit nombre de points nécessaires au salut. Les signes distinctifs de l'Église réformée sont avant tout l'accroissement de la piété et la réformation de la vie ». Wtenbogaert n'était pas moins tolérant vis à vis des catholiques et recommandait à tous, catholiques et protestants : « au lieu de se disputer sur le mérite des œuvres, de laisser de côté l'amertume et l'esprit de parti afin de rechercher la vérité dans la charité ! »

Tel est le christianisme vraiment évangélique et bienfaisant qui convenait à la princesse d'Orange. Héritière du grand cœur de l'amiral et de la haute sagesse de Guillaume le Taciturne, son âme ne savait point haïr; elle ne savait que pardonner aux méchants et défendre ses amis contre les coups du fanatisme.

Sans se mêler aux disputes des théologiens, la princesse d'Orange suivit avec intérêt le développement de cette controverse arminienne qui portait sur les plus mystérieux problèmes de la justice de Dieu et de la responsabilité de l'homme. Au début, son beau-fils le prince Maurice de Nassau, stathouder des Provinces-Unies, garda aussi une sage neutralité : « Je ne suis qu'un soldat, disait-il, et ne me mêle pas de théologie ! » Il continuait de fréquenter le prêche français de Wtenbogaert et chargeait la princesse d'Orange de l'assurer « qu'il prenait un très-grand plaisir à l'ouyr. » Malheureusement, la question politique vint envenimer la controverse dogmatique. A la conclusion de la trêve de 1608, deux partis se trouvèrent en présence, celui de la guerre à outrance, représenté par Maurice de Nassau, qui croyait avoir dans ses victoires des titres suffisants à une couronne royale; et celui d'Olden Barneveld, qui voulait la paix pour rétablir les finances de la république. Les principaux chefs du parti de la paix : Grotius, Hogerbeets étaient arminiens; cela suffit pour que le stathouder se tournât du côté des

Gomaristes et désignât ses adversaires à la fureur populaire. Il y eut alors des émeutes à Amsterdam : tout le pays fut dans l'anarchie. La position de Louyse de Colligny était fort délicate : en qualité de douairière d'Orange, elle ne pouvait séparer sa cause de celle de son beau-fils, dont elle avait tout à attendre pour l'avenir de son fils Henri-Frédéric, et pourtant, dans son for intérieur, elle désapprouvait les mesures vexatoires contre les Remonstrants. C'est alors (fin 1617) qu'elle écrivit à Duplessis-Mornay une lettre pour l'inviter à venir assister le prince d'Orange de ses conseils : « Monsieur, disait-elle, il n'est pas question du faict de la religion seulement, il y va de tout l'État qui va se perdre, si bientôst on n'y pourvoit. Vous avez été un de ceux qui avez aydé à feu M. mon mary à l'establir. Aidez, monsieur, à ses enfants à empêcher qu'il ne se ruyne. Si les morts avoyent du ressentiment de ce qui se fait icy-bas, je m'assure qu'il vous en conjureroit en son nom et par ses cendres. Au nom de Dieu ! Monsieur, ne regardez point à de petites cérémonies, le temps presse. Or, monsieur, je prie Dieu qu'il vous donne une bonne inspiration[1] ! »

Duplessis-Mornay ne vint pas : aussi bien la situation de la France depuis la mort de Henry IV n'était guère plus brillante que celle des Pays-Bas ; et les huguenots, sollicités par quelques princes plus ambitieux que croyants, avaient plus que jamais besoin de ses avis modérateurs.

Quant à Louise de Colligny, elle faisait en vain entendre des paroles de concorde et d'apaisement : le vent soufflait à la guerre ! Elle tâchait surtout d'obtenir par l'influence de Wtenbogaert que les Arminiens restassent dans les bornes de l'équité, afin de n'être pas cause d'un schisme dans l'Église. Voici ce qu'elle écrivait à Wtenbogaert, vers la fin de 1617, ou au début de 1618 :

« Je vous conseille que vous vous teniés segrètement pour quelque temps pour laisser passer le grand orage. De vous re-

1. *Mémoires et correspondances* de Duplessis Mornay. (Lettre du 20 déc. 1617).

tirer hors du pays, ny moy, ni autres vos amys n'en sommes d'avys, pour plusieurs considérations..... Que si c'est la voulonté de Dieu que vous en soyés réduit là, la protection de la France vous est assurée. J'en ay parlé aux ambassadeurs qui aprouvent que vous faytes bien de vous tenir doucement en votre mayson. Prenés patience et croyés que Dieu vous assistera. Je l'en supplye de tout mon cœur[1]. »

Mais le 29 août 1618, lorsque l'orage eut éclaté, que Barneveld, Grotius et Hogerbeets eurent été arrêtés par ordre du prince Maurice, Louise de Colligny n'hésita pas à lui conseiller la fuite. — Wtenbogaert se réfugia à Anvers : il fut condamné par contumace à un exil perpétuel et ses biens confisqués. Même alors, la princesse d'Orange resta en correspondance avec celui dans lequel elle persistait à voir un bon et fidèle ministre de l'Évangile, et s'efforça de l'amener à quelque transaction qui ne blessât point sa conscience. Mais en vain! l'ayant rencontré l'année d'après à Anvers, elle reçut sa visite très-amicalement et l'encouragea avec larmes à la constance et à la patience.

Cette fidélité à ses amis dans le malheur — qui n'était qu'une des formes de sa piété — ne se démentit pas lors du tragique dénoûment du procès de son vieil ami Olden Barneveld. C'était le même qui avait fait les premières démarches auprès des États de Hollande pour faire accorder à la veuve du prince d'Orange et à ses enfants une résidence et une pension dignes de leur état. Dès qu'elle apprit que l'arrêt de mort était signé, elle courut chez madame de Groenevelt, la bru de Barneveld, pour tâcher de la décider elle et les autres membres de la famille à demander grâce à Maurice, de là chez le stathouder pour implorer son beau-fils en faveur du plus dévoué conseiller de Guillaume d'Orange. Mais en vain ! Elle se brisa, chez l'une, contre le sentiment de l'honneur innocent et trop fier pour demander grâce; et chez l'autre, contre l'ambition vindi-

1. Lettre extraite de la correspondance de Wtenbogaert. pnblié par le Dr Rogge.

cative, comme contre deux rochers. La princesse d'Orange ne put sauver la tête du grand pensionnaire de Hollande (23 mai 1619).

Cette illustre victime n'apaisa pas la fureur de la réaction; partout les Remonstrants étaient traqués et mis hors la loi, en vertu des décrets du synode de Dordrecht. Le séjour de la Hollande devint intolérable à Louise de Colligny; elle ne pouvait plus souffrir en silence la persécution de ceux dont elle partageait les aspirations plus larges et plus généreuses. Elle résolut de chercher dans son pays natal cette paix et cette tolérance qui avaient déserté pour un temps son pays d'adoption, elle partit pour la France (mars 1620).

Comme elle passait à Delft, la ville de mort, la populace ameutée par quelques fanatiques lança de la boue et des pierres sur son carrosse en la traitant de « courtisane arminienne! » C'était à la même place où trente-six ans plus tôt, le peuple mobile avait salué de ses acclamations enthousiastes la naissance de son fils Frédéric-Henri. Sept mois après, Louise de Colligny, détachée de ce monde par les iniquités des hommes, mais confiante dans la justice du royaume des cieux, qu'elle avait toujours recherchée, mourait à Fontainebleau, accomplissant sa pieuse devise : « *Ad regnum tuum veni.* » (9 octobre 1620).

Cette devise : « Je suis arrivée dans ton royaume ! » exprime bien le caractère intime et pratique de la piété de Louise de Colligny. Pour elle, comme pour son divin Maître, le royaume de Dieu se manifestait sans bruit et sans éclat au dehors; il consistait tout entier dans la soumission à la conscience éclairée par l'Évangile, et dans les actes du cœur. Ce qu'il y avait d'admirable dans la piété de la princesse d'Orange, c'était sa bonne humeur et sa grâce toute française. Chez elle, l'austérité des mœurs n'excluait pas une douce gaieté, et l'indulgence pour les faiblesses du prochain. Son culte pour la mémoire de son père et de ses deux époux, massacrés par des fanatiques, se conciliait avec le pardon des injures. Enfin le respect des con-

venances de famille ne l'empêcha jamais de rester fidèle à ses amis tombés en disgrâce, et de donner des marques effectives de sa sympathie aux vaincus et aux opprimés. En quoi, elle était bien la digne fille de l'amiral et la veuve fidèle de Guillaume le Taciturne.

Mais ce qui rehausse encore à nos yeux ce généreux caractère de Louise de Colligny, c'est qu'il tranche absolument avec celui de la plupart des grandes dames de son temps. Comparez-le, par exemple, à celui de la duchesse de Guise[1], dont la destinée offre tant d'analogies avec la sienne, et vous serez frappé de la différence. L'une pleurait un mari et deux fils tombés pour la cause catholique; l'autre pleurait un père et deux maris martyrs de la cause protestante; autant Anne d'Este se montra vindicative, autant Louise de Colligny fut clémente. Toutes deux avaient un égal souci de l'honneur de leur maison et une égale ambition pour leurs fils : l'une dressa Henri de Guise à venger son père, et l'autre exhortait Henri-Frédéric à imiter la bravoure de son père au combat et sa tolérance dans la paix. Toutes deux étaient animées d'une foi sincère et ardente : mais Anne d'Este ne voyait le salut de son Église que dans l'extermination de tous ceux qui pensaient autrement qu'elle, et Louise de Colligny, au contraire, voulait réconcilier tous les croyants dans l'amour d'un même Sauveur, l'espérance d'un même ciel et la foi en un même Dieu tout-puissant et tout bon. La duchesse de Guise nous offre le type de la piété catholique romaine du XVIe siècle, tandis que la princesse d'Orange a réalisé l'idéal de la piété apostolique, renouvelé par le protestantisme !

BONET-MAURY.

1. Anne d'Este, fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, et de Rénée de France, mariée en 1549 à François de Lorraine, duc de Guise; mère de Henry de Guise, de Louis II cardinal de Guise, de Mayenne et de la duchesse de Montpensier; mariée en secondes noces à Jacques de Savoie, duc de Nemours; morte en 1607.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA VILLE DE MEAUX

PENDANT LES PREMIERS TROUBLES

1562-1563[1].

Au commencement des troubles, les protestants de Meaulx se saisirent tant de la ville que du marché, et peu de temps après y arriva de la part du prince pour gouverneur, le cappitaine Franchet italien, qui establit son lieutenant en la ville le grenetier Seguyn, dans la place du marché un nommé Pascalus dict le diable verd. Or est-il à noter que ce marché est l'une des plus fortes et anciennes places de l'isle de France, estant environnée de toutes pars de la rivière de Marne, garnie de fortes et espesses murailles et de grosses tours, dont un pont de pierre faict séparation de la ville et marché, dont la plus grande partie des citoyens font estat de draperie, qui se débitent par tout le royaulme de France.

Or après que Franchet y eust demeuré environ six sepmaines, [il] alla trouver le prince à Orléans, au lieu duquel y fut envoyé, de la part de sa Majesté, La Chapelle des Ursins qui y feit restablir la messe, qui auparavant en avoit esté ostée par les Protestants, avec les bris de plusieurs images des temples. Despuis y fut envoyé Strozzi avec une compagnie de gens de pied, auquel on refusa du commencement l'entrée de la ville. Mais enfin estant les habitants persuadés par le jeune Charny, protestant du bon traictement de Strozzi et de sa compagnie, de ne recepvoir aucun dommage diceulx, les portes de la ville pour l'inimitié qui de tout temps a esté entre les habitants de la ville et du marché, lui furent ouvertes, et y demeurèrent en garnison jusques à ce qu'ils en feurent tirés pour aller au siège de Rouan, soubz la conduite du duc D'Aumalle.

Durant le temps que Strozzi estoit en garnison, tant en la ville

1. Extrait d'un manuscrit du XVI[e] siècle dont on déjà reproduit un fragment dans la *Bulletin* du 15 mars dernier, pp. 116, 120.

que marché de Meaulx, les chanoines joincts avec les catholiques de la ville et ceulx du marché, ne se pouvoient assurer d'une si petite garnison, ayant esgard à la forteresse du marché et du nombre des protestants excédant de beaucoup les catholiques, qui les fait avoir recours aux Majestés du Roy et de la Royne sa mère, qui est comtesse de cette place, à ce que pour les asseurer contre cette troupe protestante, il leur fust augmenté la garnison, ou bien que l'on demolist les forteresses du marché. qui fut occasion que Boisy grand escuyer y fut envoyé, le 16 septembre 1562, lequel après avoir faict dresser quelques petites murailles ès-maisons de la place du marché, et icelles faist flanquer de canonnières en forme de citadelles, où il feit loger quelque nombre d'arquebusiers pour tenir en bride les citadins, feit saper les deux tours du marché, ayant leur regard a l'opposite d'une porte de la ville, au bout du pont, appelée les tours Jumelles, qui ayant esté mises par terre le 22 septembre, feit aussi saper une autre tour de pierre de taille sise du côté de la Brie; mais faulte de pouldre, demeura en son entier.

Boisy s'estant retiré de Meaulx, 8 ou 10 jours après son partement arriva au village de Nanteuil distant d'une petite lieue de Meaulx, le cappittaine Bethune (?) avec Bèze, son lieutenant, qui feirent levée de 400 arquebusiers et 100 piquiers, tant de Meaulx que des environs, qu'ils feirent cheminer soubz le cappitaine Cœur son enseigne, vers Mortcornet aux Ardennes, pour delà aller joindre les reistres et lansquenets que l'on disait venus pour le secours des protestants. Et après avoir joinct le prince Portian, accompaigné de quelques 50 cheveaulx, passant par le village de la Vanne, près du Pont à Verger, trouvèrent une compagnie de gens de pié catholiques qui estoit sortie de Reims, dont estoit chef le cappitaine Chavigny Dantigny, qui fut mise en [dé] route et plusieurs tués. Arrivés qu'ils feurent à Estaing en Lorraine, n'aiant aulcunes nouvelles des Allemands, après y avoir séjourné quelque temps, preindrent party de se retirer, les uns en Allemagne, les aultres s'en retournèrent à Meaulx, à la Ferté-soubz-Jouarre et ès environs.

Après le partement de Strozzi de Meaulx, y fut envoyé à la poursuitte des catholiques, le capitaine Sausseur, avec trois cens arquebusiers et de 30 à 40 arquebusiers à cheval, soubz la charge de Augustin mareschal de Paris, lesquels desarmerent le reste des protestants, tant du marché que de la ville, et contraignit la pluspart de ceulx

qu'il pensoit estre le plus remuants et entrepreneurs, qui engendra un fort grand mescontentement aux protestants; qui fut occasion pour se veoir ainsi déchassés de leurs maisons et frustrés de la jouissance de leurs biens, de chercher quelque moyen d'entreprendre tant sur la ville que marché, pour s'en rendre les maistres, avec l'intelligence qu'ils avoint de quelques-nngs de leurs partisans qui restoient encore audit marché. Cette desliberation feite, fut esleu pour chef de l'entreprise le cappittaine Bethencourt et Cœur, qui ayant ramassé partie de ceulx qui estoient exilés et chassés de la ville, partit environ [vers] minuit de la Ferté soubs Jouarre, et vindrent au village de Nanteuil où il joignit encore nouvelles forces, et despuis arrivés au faulxbourg de Cornillon, disposa ses troupes pour surprendre leur marche en plusieurs bandes, dont il mict partie dans des nasselles par eau, qui entrerent par la poterne de Saint-Saintain, les autres par la porte de Jublineau; et les autres par la porte de Cornillon, laquelle fut surprise de ceste façon. C'est qu'un protestant nommé JacquesHango, marinier, ayant pris une longue et forte perche, l'assit d'un bout contre l'arche du pont, et l'autre bout contre la flèche du Pont de bois sur laquelle il grimpa, et estant monté coupa la corde qui tenoit le dit pont-levis, qui tomba sur le pont et en s'écoulant entre ledit pont levis et la porte, effondra le guichet de la porte, avec le secours de ses compagnons qui promptement se rendirent maîtres de la porte. D'autre part leurs compagnons en faisaient autant à la porte Jublineau et poterne Saint-Saintain. Les soldats du capittaine Sausseur ordonnés par la garde du marché, estonnés d'une si chaude et soubdaine alarme, n'eurent eust loisir de prendre leurs armes pour se sauver dans la ville et ne peurent si bien faire qu'il n'y en demeura cinq ou six de morts sur la place, lesquels en telle façon effrayés que si les protestants ne se feussent amusés au pillage et les eussent poursuivis dans la ville, ils s'en rendoient aisément les maistres. Mais ayant perdu cest occasion, les catholiques ayant repris cœur, fermèrent leur porte du pont tirant au marché, laissant les protestants en saisine du marché, et ne feurent negligents d'en advertir en diligence, ceulx de Paris, leur demandant secours, qui leur fut envoyé en diligence ceulx de 7 à 8 enseignes de fantassins et de quelque nombre de gens de cheval, lesquels sentant approcher, les protestants abandonnèrent leur prise du marché qui ça qui la, sans ordre ne conduite, qui fut occasion que plusieurs pauvres gens, avec

leurs femmes et enfans, feurent exposés à la furie des soldats, et despuis plusieurs mesnages s'estant retirés à la Ferté soubz Jouarre, abandonnant la ville de crainte destre poursuivis par ses soldats catholiques, pensant se sauver, tumbèrent à la mercy des païsans qui les devalisoient sans miséricorde. Ce secours de Paris, entrés qu'ilz feurent au marché, tuèrent quelques protestants qui y estoient restés, pillèrent entièrement leurs draps, meubles et victuailles, jusques aux vitres et gouttières de plomb qu'ils amenèrent à Paris par grands bateaux, en emprisonnèrent plusieurs qui despuis feurent exécutés à mort en la furie, et mesmes bruslèrent une femme ancienne avec quelque nombre de livres qui furent trouvés en sa maison. Après la retraite des enseignes parisiens Sa Maiesté envoya pour gouverneur à Meaux Du Boy qui y demeura jusques à la paix.

MÉMOIRE ADRESSÉ A LA REINE ANNE

SUR UN PROEJET DE DESCENTE EN FRANCE PENDANT L'INSURRECTION DES CÉVENNES

[1703]

Les pièces suivantes tirées des manuscrits du *British Muséum*, m'ont paru curieuses comme révélant les espérances conçues par les malheureux protestants français à l'époque où la reine Anne monta sur le trône d'Angleterre. La guerre de la succession d'Espagne se poursuivait avec des alternatives diverses et la plus vive énergie. L'astre de Louis XIV baissait à l'horizon, et les victimes d'une abominable persécution entrevoyaient ou croyaient entrevoir dans l'intervention étrangère un terme à leurs maux. D'après une indication, sans doute fautive, du catalogue, les documents ci-après seraient de l'écriture de Henri de Ruvigny. L'orthographe que l'on a dû rectifier pour rendre ces pièces lisibles, semble établir le contraire, Eu tous cas l'auteur du mémoire est non pas Ruvigny, mais un officier français au service du roi de Prusse, comme le prouvent les dernières lignes de ce morceau. On sait que les projets d'intervention négociés à Londres par le marquis de Miremont et Belcastel, n'aboutirent qu'à une vaine démonstration de la flotte anglaise dans le golfe de Cette (Septembre 1703). G. M.

Si la Reine est résolue de secourir les malcontents dans les Sé-

venes, il n'y a point de temps à perdre ; je crois que l'on leur doit envoyer incessamentdesarmes et de l'argent. A l'esgard d'un secours d'hommes, il faudroit un corps assés considérable pour pouvoir tenir la plaine, ce qu'on pourroit faire dans un bon païs, en débarquant à Cette, où on asseure qu'il n'y a point de fortification qui puisse empêcher le debarquement. Pour réussir dans ce dessein, il faudrait sept à huit mille hommes, qui joints avec les gens des Sévenes, pourroient former un corps capable de se rendre maistre de tout le Languedoc. Il faudroit faire embarquer ces troupes comme pour aller en Italie, car si les Francois pouvoient pénétrer le véritable dessein, il leur seroit facile de mettre assés de troupes à Cette pour empécher le debarquement, la coste estant si mauvaise qu'on ne peut débarquer ailleurs. Si on n'y envoye qu'un petit détachement, qui ne puisse pas tenir la plaine, et qui soit obligé de demeurer dans les montagnes, les soldats y périront après avoir affamé les malcontents. Ainsy je crois qu'à moins d'un secours considérable, il vaut mieux n'y envoyer que des armes, de l'argent, et quelques officiers du païs. On en peut trouver un assés grand nombre en Angleterre, en Irlande, ou en Hollande.

Il est fort dangereux de faire savoir dans les Sévenes ce que la Reyne à intention de faire pour les malcontents, car n'ayant point de chef[1], et ayant à faire à une multitude, si cela se répand parmi eux, cela sera bien sû de leurs ennemis. On pourroit envoyer incessament deux persones fidèles et intelligentes qui pouroient attendre en Suisse que tout fut prest, et sur l'avis que l'on leur doneroit dans des termes dont on seroit convenu avec eux, ils continuroient leur voyage et auroient ordre de s'adresser là aux principaux, et s'il est possible à peu de persones.

Si l'on ne trouve pas à propos d'envoyer à présent un corps de sept à huit mille hommes, je crois qu'il seroit bon de réserver les troupes pour un plus grand dessein, qu'on pouroit exécuter bientost après avec la grand flotte. Il faudra faire tous les préparatifs, comme sy le dessein estoit de s'aller saisir d'un port en Espagne, Vigo ou un autre, sous pretexte du besoin que nous en avons pour soutenir

1. Ce mot vrai au commencement de l'insurrection cessa bientôt de l'être lorsque les premiers succès des Camisards popularisèrent à l'étranger les noms de leurs chefs, Roland et Cavalier. L'arrivée du maréchal de Montrevel en Languedoc (15 février 1703) peut être considérée comme le point de départ de cette seconde période. Villars inaugure la dernière (1704-1705).

et faire hyverner la flotte qui aura passé le détroit, et au lieu d'y aller, s'arretter à Bordeaux. La Garronne doit estre connue de nos officiers de marine, comme la Tamise, puisque nos vaisseaux marchands vont tous les jours a Bordeaux. Je ne sais pas sy les grands vaisseaux de guerre y peuvent entrer, mais les vaisseaux de transport et les frégates légères pour les protéger, le peuvent faire aussi aisément que nos vaisseaux marchands. C'est une grande ville sans autres fortifications que le chasteau Trompète, qui est sy mal construit que jay tousjours ouy dire qu'on n'ose pas tirer du canon de ce fort de peur de le faire ébouler. Les habitans de cette ville sont extrêmement portés à la sédition, et ont tousjours conservé beaucoup d'inclination pour les Anglois. Si les officiers sont soigneux pour empêcher les desordres, qu'on abolisse toutes les taxes, et qu'on ne leur demande point d'argent, ils se soumetront volontiers à l'obeissance de la Reine, et donneront un bon exemple aux provinces voisines, qui seront bien aises de pouvoir espérer de secouer le joug d'une domination fort dure. Il ne faut pourtant pas conter absolument sur cela, car les peuples ont le cœur abattu, et jusques à ce que nous ayons de plus grands succès, persone n'osera se mettre à leur teste. Il faudroit pour cette entreprise, embarquer autant de troupes qu'on en avoit embarqué l'année passée. Si cela fait révolter quelques provinces de la France, les alliés en tireront un très grand avantage ; si cela ne fait pas un si grand effect, un corps de douze mille hommes sera le maistre d'une bonne et grande ville et des environs pendant un fort long temps ; les François auront une fort longue marche pour venir au secours de leur propre païs, et seront obligés d'abandonner leur dessein, et de laisser à nos généraux la liberté dexécuter les leur ; et donneront le temps à la Reine d'envoyer en France un plus grand corps de troupes, ou de retirer sans danger celles qui y seront, et cette descente à Bordeaux sera un grand secours pour ceux des Sévenes, car le peu de troupes que l'on a ramassé en Languedoc pour leur faire la guerre sera obligé de venir en Guyene pour en conserver une partie, et empécher les contributions qu'on poura tirer de toute la province.

Cecy est un projet assés mal digéré, mais qui doit estre rectifié par des personnes plus capables, après avoir consulté ceux qui connoissent le port de Cette et la rivière de Bordeaux, mais fort adroitement. On ne peut réussir que par un fort grand secret.

Projet pour faire une descente en France.

Pour faire une diversion considérable en France, en veuë de soutenir le courage des Sévennois, et de relever celuy des peuples des provinces de Languedoc et de Guienne, et des autres où il y a un très grand nombre de protestants, qui gémissent depuis vingt ans sous la dureté d'une cruelle persécution et sous la pesanteur du joug d'un pouvoir arbitraire, aussy bien que les catoliques romains qui tous ensemble n'attendent qu'une occasion favorable pour se délivrer de la tirannie, et rentrer dans leurs anciens privilèges qui leur ont été ostez sous le présent gouvernememt de France, et pour secourir particullièrement la ville de Bordeaux, qui à de tout tems supporté avec beaucoup de peine les cruelles charges et subsides qu'on luy a imposé et s'est soulevée diverses fois pour l'empêcher; et comme l'on a avis que les habitans de cette grande ville et des païs circomvoisins refusent à présent de payer la capitation et autres subsides, et qu'ils sont tous prets à se soulever pour recouvrer leur ancienne liberté, il seroit très à propos pour profiter de cette favorable conjocture, de faire une descente le plus tòt qu'il seroit possible, afin de les encourager par l'espérance détre promtemt secourûs.

Pour l'exécution de ce projet, l'on juge que la descente se peut faire dans la rivière de Bourdeaux appellée Garonne, plus facilement que partout ailleurs, et sans crainte d'opposition, où il y à une baye appellée du Verdon, à trois ou quatre lieuës de l'embouchure de cette rivière, à la droitte en montant, et du même côté où est Bourdeaux; où les vesseaux de guerre de 60 pièces de canon peuvent être à l'abry de toute sorte de tempête, et y hiverner avec les vesseaux de transport, en tel nombre qu'il seroit nécessaire.

Cette baye est à sept lieuës de Blaye qui est de l'autre côté, ou il y un chateau fortifié qui deffend la rivière, dans laquelle il y a une petite isle, vis à vis de ce chateau, où l'on a construit un petit fort qui deffend le passage des deux côtés de la rivière. La descente se peut faire depuis la baye du Verdon jusqu'à la portée du canon du petit fort qui est dans l'isle devant Blaye; l'ancrage étant bon par tout et la côte assés haute en plusieurs endroits pour que des vesseaux de 50 tonneaux y puissent aborder sans échouer; les frégattes de 50 ou 60 pièces de canon peuvent aller facilemennt jusqu'au

près de ces forts, et même jusqu'à Bourdeaux, s'ils étoient pris, ou en essuiant une de leurs décharges.

Il y a le long de cette côte plusieurs villes et bourgs sans deffence qui seroit de grande utillité à l'armée de debarquemennt, comme Castillon, Saint-Esteve, Pouillac, etc. L'armée de terre ayant étably sa place d'armes dans quelqu'une de ces villes, où les vesseaux de transport peuvent aborder, pourroit marcher droit à Bourdeaux (qui est à 14 lieuës de Verdon) sans qu'il y ayt dans ce païs nulle place de résistance ni rivière capable de l'arretter, n'y ayant absolument que de méchantes milices qu'on puisse luy opposer. Elle trouveroit dans la route les bourgs de Lamarque, Macau, Eysines, etc.

Bourdeaux est une grande ville située à la gauche de la Garonne où elle forme une espèce de croissant, sans deffence ni fortification considérables que trois châteaux qui ont été construits pour en tenir les habitans en bride. Le seul qui puisse soutenir un siège, est le chateau Trompette, bâti sur le bord de la rivière, tout au bas de la ville. C'est un fort à 6 bastions, construit entièrement sur des pillotis, et d'une pierre fort molle ; le rempart est sur une voute de pierre, sous laquelle sont pratiquées les casernes ou barraques des soldats ; la meuraille est si mauvaise qu'elle fend quelquefois au bruit du canon qu'on tire de ses propres ramparts. La situation de cette place étant fort basse, elle n'a presque point de glassis, et est commandée par une hauteur qui est dans la ville à une demy portée de canon, si bien que c'est une fort mauvaise place dont le siège ne dureroit que peu de jours. Les autres deux forts ne sont pas en état de faire résistance, si l'on y mène du canon. La ville est ceinte d'une vielle et mauvaise meuraille fort mal entretenue, et d'un fossé sec, si bien qu'elle n'est pas en état de résister à une armée.

L'on juge que pour faire cette entreprise, toutes les troupes de France étant occupées en Flandres, en Allemagne et en Italie, ce qui est dans un fort grand esloignement, il ne faudroit que dix ou douze mille hommes d'infanterie, et deux mille dragons, avec un train d'artillerie d'environ 20 pièces de gros canon, et 10 de campagne, et une bonne quantité d'outils à remuer la terre, des armes et habits pour 5 ou 6 mille hommes tout au moins, pour employer les gens du pays qui viendroient sans doute en foule se joindre à notre armée, après qu'on auroit dispersé un manifeste dans lequel on pourroit exposer que le dessein de la Reine d'Angleterre étoit de

protéger les peuples de France, et particullièrement ceux de la province de Guienne, comme étant un ancien domaine de sa couronne, et les rétablir dans leurs anciennes libertés, comme ils en ont joui sous la domination des Rois d'Angleterre, promettant une entière liberté de conscience à tous, au parlement et à la noblesse de les rétablir dans leurs anciennes fonctions, dignités et privilèges; et aux catoliques romains et a leur clergé de les maintenir dans leurs dignités, revenus, immunités, églises, monastères, et tous autres droits, et priviléges que se puisse être, s'ils se soumettent volontairement à la juste et douce domination de sa Majesté.

Il est indubitable que si les troupes de sa Majesté étoient dans Bourdeaux, que toutes les provinces de Bearn, Languedoc, Poitou et Saintonge, qui sont situées aux environs de la Guienne et remplies de protestants, se soulèveroient entièrement, et qu'on pourroit ensuite prendre Blaye, qui nous rendroit entierement maitre de la riviere de Garonne, et il ny auroit plus de place forte dans toute cette grande province.

L'on croit que plus de 400 officiers francois pensionnaires en Irlande qui ont servy la nation pendant toute la dernière guerre, ne seroient pas inutiles dans cette expedition. Si l'on vouloit les employer, il est certain qu'ils trouveroient un bon nombre de dragons et soldats en ce pays icy pour commencer la levée des regiments qui s'achèveroient de former lors qu'ils auroient mis pied à terre en France.

Il me semble qu'il seroit à propos de fère publier un manifeste portant que lon ne seroit pas entré en France pour fère aucun tort à la nation, et qu'au contrère que l'on na pas d'autres intentions que de lui procurer tous les avantages posibles en tâchant de contraindre le roy de France par une bonne paix à remettre au parlement et à la noblesse tous les privileges dont ils ont esté dépouillés, et de décharger les peuples de la moitié des tailles et des deux tiers de tous les impost, de quelque nature qu'il puisse estre, lesquels ne pouront jamais estre augmentés que pour des nécessités présentes et du consentement des estats assemblés; mais que pour parvenir à une fin si heureuse et si avantageuse à la nation. il est nesaiseire que nos bonnes volontés soient secondées par les parlemants, par la noblesse et par les peuples, et pourquoi nous les exhortons de nous estre favorables et de se joindre à nous. L'infanterie aura huit sous par

jour, qui est la paie d'Angleterre, et la cavalerie a proportion. Cependant ceux qui ne prendront point parti pouront rester chez eux en toute seureté, les asseurant qu'il ne leur sera fait aucun tort ni en leurs biens ni en leurs personnes, pourveu quils ne fournissent ni argent ni tout autre chose au roy de France, et quils paient à nos receveurs les contributions dont on sera convenu, qui seront telles que lon aura tout subjet d'en estre contant. Nous espérons que nos ordres seront ponctuellement observés, et que lon ne soufrira pas les contraintes qui pourroient estre faites de la part des maltôtiers français, à moins que d'en vouloir encoure nostre indignation et n'estre traité avec la derniere rigueur. Tout ceci suposé que l'on veuille garder le païs.

Je ne doute pas que le parlement ni les personne qui ont de grands biens, nonobstant le penchant quil ont à se tirer de l'esclavage, ne se feront pas connestre, à moins qu'il ne seroient appuyés et soutenus par une puissante armée; mais il est certain qu'une pareille déclaration ne peut toujours estre que très avantageuse, puisque cela donneroit de bonnes impressions de nous au peuple, et que la cour de France connoistroit par là que on mettrait tout en usage, ce qui l'obligeroit encore à de plus grandes diversions. En outre la raison pourquoy je dis qu'il seroit bon d'emploier ces mots que l'on ne soufrira pas de contrainte de la part des maltôtiers, c'est quil peut arriver que quelqu'un d'eux seront assommé ; et cela arrivant il en pourroit estre comme il arriva lorsque le roy de France voulut établir la gabelle dans le Boulenois, dont toute la province se souleva, quoyque ce fut en temps de paix. L'on augmentera ou diminura ce que lon jugera à propos; mais telles choses que l'on face, il me paraît d'une nesesité absolue, si l'on trouve bon de fère coure cet écrit ou quelque autre approchant, de ne le fère imprimer qu'en France, et sitôt que l'on se sera rendu les maîtres de quelque place, parce que si cela se faisoit icy cela ne manqueroit pas de se savoir bientot partout.

Projet que lon poura mettre en pratique la descente étant faite.

Lon pourroit pour se rendre le parlement de Normandie et les États de Bretagne favorables, leur laisser la liberté de se faire un prince souverain, tels qu'ils le jugeroient à propos, aux conditions

quil se mettroit sous la protection de rois d'Angleterre, de Prusse et de Messieurs les Estats Généraux de Hollande, qui sobligeroient conjointement avec leurs Majestés de les secourir de toutes leurs forces de mer et de terre, à toutes les fois quils seroient attaqués par la France. De cette manière on réduiroit le roy et ses successeurs dans de justes bornes et on les mettroit hors d'état de ne pouvoir plus jamais rien entreprendre, tant sur la religion, quand elle seroit une fois rétablie, que sur leurs voisins par la crainte quils auroient des souverains des provinces qui se seroient distrètes du roiaume et de leurs protecteurs, lesquels souverains seroient aussi tenus et obligés d'assister réciproquement leurs Majestés et leurs Hautes puissances à toutes les fois que l'un d'eux seroit en guerre contre la France.

Si ce projet est approuvé, je saurois bien trouver le moien d'en fère fère la proposition la descente étant faite; en fin je crois qu'il ne seroit pas plus diffiile de se faire un parti en France quil l'a esté à cette couronne de s'en faire un dans le cœur de l'Allemagne. Mais pour parvenir il faut comme elle n'a pas épargné l'argent, on ne peut pas le mieux emploier, puis qu'il est certain que lon parviendra plus tot à ses fins par cet endroit que par aucun autre. Louis 14 nous fait assez connestre cette vérité, car tout puissant qu'il est, il fait plus par le metal que par la force de ses armes, et sans cela l'on peut dire qu'il auroit déjà succombé. Il seroit encore à souhetter pour le bien commun que toute les puissances liguées contre la France trouvassent bon de fixer une somme proportionnelle car tant que lon laissera cet article à la discrétion des généraux, il ne faut pas espérer que l'on soit jamais bien servi. Si l'on met toutes ces choses en pratique, je ne doute pas que les affaires ne changent bientot de face,et surtout si lon pouvoit engager un prince de la maison de Bourbon, en luy fesant des offres avantageuses, comme de le faire souverain des provinces de Normandie et de Bretagne.

Conclusion si l'on [veut] conserver la liberté de l'Europe, il faut mettre tout en usage pendant qu'il y a encore du remède, et cela ne se peut vraisemblablemant qu'en portant la guerre jusque aux portes de Paris. Il n'y a nul inconvénient à fère fère cette dernière proposition, puisquelle ne se feroit que lors que lon seroit à terre, car quand elle seroit rejetée, il n'y auroit rien de gâté, et si au contrère elle était acceptée, cela entrèneroit une partie de la France, et sur-

tout si c'étoit le Prince que j'ay en veue, qui n'a déjà que trop de subjet de mécontentemant, et qui seroit asseurement agréable à tous [1]. Je saurais bien lui faire parler, lorsque l'on sera dans le pais, si on le juge à propos, et sil nacsepte pas le parti, les parlemants et les etats des provinces sauront bien fère de bon choix. Enfin si l'on veut que lesFrancois sortent de l'Allemagne, il faut aller en France.

L'on me permettra dadjouter à tout ce que je vien de dire que si roy ou autre souverain ligué contre la France étoit attaqué par un un de ses voisins, il est certain que s'il pouvoit mettre cent mille hommes sur pied, qu'il le feroit pour pouvoir plus tôt venir à bout de son ennemi. Or je tiens qu'il le doit plustot faire dans cette occasion, car si un prince étoit dépouillé injustement de ses états par un autre, l'on sauroit bien l'obliger à les restituer; mais il n'en est pas de mesme de la France. Si on la laisse faire, elle se mettra en état de tout prendre et de ne rien rendre. Il ne faut pas icy se flatter en disant que l'on est éloigné; le tour viendra à ceux-là comme à ceux qui sont les plus exposés. Je n'en excepte pas mesme les princes qui sont entrés dans les intérest de la France, puis qu'il est très seur que quand cette couronne réussiroit, qu'il ne jouiroit pas lontems des grands avantages que l'on leur promet, et qu'ils n'auroient été élevés que pour rendre leur sort plus triste et plus déplorable. Cela veut dire que la France leur reprendroit un jour non pas seulement ce qu'elle leur auroit donné mais encore leur ancien patrimoine. Au nom de Dieu pendant qu'il est encor temps, que l'on face attension à toutes ces choses, et que l'on en profite. Je m'asseure que si l'on veut un peu y reflechir, que l'on ne trouvera pas ces propositions desrésonnables, puisqu'ils n'ont pour but que le rétablissement de la religion protestante et le bien commun. Quand à moi je serois toujours prêt à donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une si bonne et si juste cause.

Si on avoit changé de sentiment, je crois qu'il seroit toujour bon de faire coure le bruit de la descente dans le temps que toutes les troupes de France seroit sorti du roiaume. Cela obligeroit les Francois à une grande diversion de leurs troupes réglées sur les cottes;

1. Quel est le prince auquel il est ici fait allusion? Armand de Bourbon-Malauze, marquis de Miremont, plaidait alors auprès de la reine Anne la cause des Camisards, affin d'intéresser les puissances protestantes au succès de son entreprise; il fit répandre à profusion un écrit intitulé : *L'Europe esclave si les Cevennes ne sont soutenues.* (Haag, t II, p. 478.)

car pour les milices des endroits que j'ai indiqué, il les faut conter pour rien ; ils ne sont seulement point capables de soutenir la veue de l'ennemi mettant pied à terre (et de quoy je suis asseuré). Mais en exécutant tout de bon la chose, cette diversion qu'il seroit obligé de faire seroit beaucoup plus considérable, et l'on peut dire que ce seroit le plus grand coup que l'on puisse jamais leur porter, car s'il prenoit le parti de n'en pas faire, il est certain que l'on mettroit toute la haute Normandie et la Picardie sous contributions jusque aux portes de Paris, et on auroit le temps de pratiquer des intelligences. Enfin si l'on ne trouve plus à propos de faire une descente suffisante pour pouvoir garder le païs, l'on ne pourroit rien faire qui fut plus avantageux que d'embarquer deux ou trois mille hommes qui raseroit pandant tout l'été les cottes de France, et qui mettroit pied à terre, tantot dans un endroit et tantot dans un autre.

Si l'on se détermine à quelqu'un de ces partis, et que l'on me veulle honorer d'un commandement, comme on me l'a fait espérer, je me flatte que ma présence ne sera pas inutille ; et si l'on a résolu de ne rien entreprendre j'aurois une grande passion de servir avec nos chers frères les Sevenois ou Nordois. C'est ce qui me fait supplier très humblement sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne d'avoir la bonté de m'emploier dans les troupes qu'elle pourra leur donner, ou si elle ne leur en donne pas, de m'honorer d'une patente de colonel d'infanterie tant pour avoir un rang parmi eux que pour estre plus en état de rendre service. Je suis major au service de sa Majesté Prussienne, et j'espère qu'elle aura la bonté de m'honorer avant que de partir de la patente de lieutenant-colonel. Si l'on se détermine à l'embarquement des deux ou trois mille hommes, l'on commenceroit par l'expédition dont je me suis donné l'honneur de parler à milord conte de Nottingam qui l'exécuteroit assurément sans aucune opposition.

Au mémoire ci-dessus était joint, comme pièce à l'appui, l'extrait suivant :

Copie des nouvelles des Cévenes venues dans trois différentes lettres [1].

Les troupes à l'arrivée de M. le maréchal de Montrevel estant prêtes, il feut à leur tête pour attaquer les fauteurs qui estoit du

1. Ce récit, qui n'est pas sans un peu de confusion, se rapporte aux événements

coté de Barjac où ils l'attendirent de pied ferme, y ayant deja défait quelques corps de troupes qui s'opposoit a leur jonction avec le Vivarés. Ils souffrirent la première décharge sans bouger ; après quoy ils se jetèrent avec tant de fureur sur les troupes qu'elles furent renversées et mises en déroute, malgré leur résistance et leur supériorité. Il en seroit revenu peu sans M. de Julien qui favorisa leur retraite avec ses miquelets. Après ce choc un de leurs partis feut attaquer Genouliac, et fit main basse sur les troupes qui y estoit, ce que voyant les habitans du lieu ils se joignirent à eux, tant hommes que fames, de sorte qu'ils sont maitres de tout le pais ecepté Alais; ils s'étandent jusques à Mande dans le Gevaudan où plusieurs lieux se sont joints a eux. Les troupes qui y estoit, crainte d'être esgorgées, s'en sont retirées.

M. de Julien qui restoit le seul invaincu, ayant seu qu'un de leurs partis étoit sorty des montagnes, fut les ataquer avec ses miquelets. Les rebelles voyant la partie inegalle, se batirent en retraite jusques dans un bois, ce qui obligea M. de Julien de se retirer. Ne pouvant les forcer, il posta deux cens de ses gens sur un passage dans une maison. Les rebelles en ayant eu avis furent les attaquer. Ayant esté repoussés deux fois des portes, ils s'avisèrent d'escalader la maison par un côté sans fenêtres, et l'ayant découverte, ils y jetèrent grand nombre de fagots allumés qui consumèrent la maison avec ces pauvres misérables, dont il n'en réchappa pas un, ce qui intimida for les autres qui assurent n'avoir jamais veu combatre avec tant de feu.

La Vaunage est aussi en désordre et tout se retire vers les montagnes d'où ils font des courses jusques aux murs des villes, exigeant des sommes de ceux qui ont du bien à la campagne sous peine du feu. Ils ont fait défanse aux paisans d'aporter aucunne denrée dans les villes sous les mêmes peines, ce qui y cause une grande consternation. M. de Montrevel a ordre du roy de leur présenter une amnistie et de se servir de tous les moyens pour apaiser ces gens là. Si cella ne réussit pas, il y a peu d'aparence qu'on puisse les mettre à la raison de longtemps, les troupes n'ayant jusques à présent peu obtenir aucun avantage sur eux.

qui suivirent l'expédition de Cavalier en Vivarais et les deux combats de Vagnas (février 1703) dont le premier fut une victoire et le second une défaite pour le chef des camisards.

MÉLANGES

HISTOIRE DES MARTYRS

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE [1]

I — 1554

Le | livre des | Martyrs, qui est un recueil de plusieurs Martyrs qui ont enduré la mort pour le nom de nostre Sei | gneur Iesus Christ depuis Iean Hus iusques | à cette année presente, M. D. LIIII. | L'vtilité de ce recueil est amplement demonstree en la | preface suyvante. | Pseav. XLIIII. | *C'est pour toy, Seigneur, que nous sommes tous les iours occis, et | sommes estimez comme brebis d'occision.* | Math. XXIIII. | *Qui Lit, si entende.* | M. D. L IIII.

In-8°. 8 ff. prél. n. chif. et. 687 p. chif. SS. L. (Genève J. Crespin).

Du 3e feuillet au 7e, se trouve une Epître : *Iean Crespin à tous | Fidèles qui Desirent L'ad | vancement du regne de Nostre Seigneur | Iesus Christ.*

Aux ff. 7 et 8 : *la Table des Martyrs redvicte selon l'ordre du temps qu'ils ont endure la mort.*

(Avignon Bibl. musée Calvet).

II — 1555

Recveil de | plusieurs per- | sonnes qui ont constamment enduré la | mort pour le nom de nostre Seigneur Iesus Christ, depuis Iean Wicleff, et | Iean Hus iusques à ceste annee presente | M. D. L V. | l'utilité de ce recveil est amplemêt demonstree | en la Preface suyuante. Pseau. XLIII | *c'est pour toy, Seigneur, que nous somes tous les iours occis : et sommes estimez come brebis d'occision* ! . act. 9. | *Saul, Saul, pourquoy me persecutes-tu* | M. D. L V. |

SS L. (Genève : Crespin)

in 16. haut 9cm non compris titre courant et signature, larg. 5cm. *A tous fidèles qui desirent l'advancement du regne de nostre Seigneur Jesus Christ* 7 p. n chif. table des martyrs 7 p n ch. *Histoire de Jean Wicleff.* 16 fol n chif. *l'Histoire et actes de Jean Hus, vray tesmoing de la doctrine*

1. Voir la première partie de cette notice dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 269.

du fils de Dieu 1 à 228 p chif. *Hierome de Prague* CXXIX — CXLIII, 129-144. Hierome de Prague (reprise) 129-784, *Histoire memorable de la persecution et saccagemêt du peuple de Merindol et Cabrieres et autres circonvoisins, appelez Vaudois* 72 fol n. chif. sign AA... II. fin.

(Bibl. Hist. Prot. R. 6631).

III — 1555

RECUEIL — de plusieurs [per] | sonnes qui ont constamment endure [la] | mort pour le nom de nost [re Seigneur Je] | sus Christ depuis Jean [Wicleff et] | Hus, iusques a ceste ann [ee presente] | par Iean Cres [pin] | M. D. L [V.]

Nota. Les crochets marquent ce qui manque à l'exemplaire que nous avons entre les mains. Il vient de chez Weigel, qui l'avait annoncé à tort comme étant de 1550; il pourrait toutefois être daté de 1556, car la dernière page de la 2e partie cite un fait de la Noël 1555.

SS L. (Genève J Crespin)

Petit in-8°. Sous ce titre sont comprises deux parties de même format mais d'une pagination distincte. 8 f. n. ch. avec les signatures ⋆, ⋆ II, ⋆ III, ⋆ IIII, comprenant le titre et la préface : *Iean Crespin | à tous fideles, | qui desirent l'aduancement du Regne de no- | stre Seigneur Jesus Christ.* La première partie commence par Wicleff p. 1 à XXXII, puis la pagination reprend 1-144, CXXIX-CXLIIII, 145-400. Cette partie finit par Estienne Brun septembre 1540. La seconde partie n'a pas de titre ni de préface, le commencement du premier article rappelle la première partie et relate l'histoire de cinq écoliers de Lausanne martyrisés à Lyon. Le volume se termine par l'histoire de N. le Blanc executé à Tournay à la Noel de 1555. Cette partie compte 326 p. et la dernière, marquée par transposition de chiffres, 632.

(Bibl. P. Schmidt)

IV — 1556

TROISIEME | PARTIE dv | recveil des | martyrs, | qui de ce temps ont constamment enduré la mort pour la | vraye doctrine du Fils de Dieu. | Ceste III. partie con- | tient exemples admirables de grans person- | ages executez en divers lieux, et surtout au | pais d'Angleterre, de France et de Flandres. (L'ancre de Crespin sous les flots) Ps XLIIII. *C'est pour toy, Seigneur que nous sommes tous les iours occis*, par Iean Crespin, M. D. LVI.

SS L. (Genève J. Crespin).

Petit in-8°. *Jean Crespin au lecteur chrestien*, p. 3 et 4 (le titre compte

comme 1 et 2) III. Partie du Recueil, etc. George Carpentier p. 5--530. Arnaud Monier et Jean de Cazes 1556. Extrait des Registres du Parlement, 30 avril 1556, signé : de Pontac. Cette page se termine par un advertissement au lecteur que voici :

« Si la difficulté a esté grande en la première et seconde partie de ces Recueils, d'avoir tiré du plus profond des prisons, voire et comme du milieu du feu une si grande diversité de confessions, escrits et actes des Martyrs de ce temps, nous l'avons expérimenté beaucoup plus grande en ceste troisième partie, pour la variété des langages de ceux qui y sont descrits, et surtout des Anglais et Flamens : desquels nous avons tasché, à l'aide de quelques fideles qui entendoyent leurs langues et façon de parler, de rendre leurs actes et confessions le plus fidelement qu'il a esté possible, retenant, pour plus grande approbation de la vérité, la manière de parler de chacun. Par quoy, ami lecteur, en lisant ces Recueils, tu auras à supporter beaucoup de choses qui te sembleront ou obscures ou mal couchées. Aussi excuseras aucunes fautes commises ès premières impressions, et benignement redresseras le tout, nous aidant en cest endroit : car la difficulté en tels Recueils est trop plus grande, que du premier coup on puisse donner les choses si bien comme il seroit à désirer. Bien te soit, ami lecteur. »

Suivent deux tables des noms classés par pays et par ordre alphabétique. 5 p. n. ch.

Petit in-8° de 128mm. sig. A... A IIII etc.

Le contenu de ce troisième recueil est réparti dans l'édition finale de Crespin 1570 du fol. 69 au fol 437, mais dans un autre ordre et avec des additions et corrections.

(Bibl. A. André).

V — 1556

RECVEIL | de plusieurs | personnes, qvi ont | constamment enduré la mort, pour le nom du Seigneur, depuis Iean Wicleff | iusques au temps present, | avec | une troisieme partie, contenante autres exceltes per- | sonnages, puis n'aguere executez, pour une mes- | me confession du nom de Dieu (petite marque de l'ancre) par Iean Crespin, | M. D. LVI. | avec privilège.

Petit in 16. Epistre de *Jean Crespin à tous fideles qui desirent l'advancement du Regne de nostre Seigneur Jesus Christ.* 11 p. n. ch. Advertissement au lecteur touchant les éditions du livre des Martyrs. (L'auteur s'excuse de quelques incorrections dans les noms et les dates, de *prolixité qui pourrait être ennuyeuse* et de la reproduction de *plusieurs*

épitres assez longues 2 p n ch. L'Histoire de Jean Wicleff, p. 1 à 31. Jean Huss, 32 à 133. Jerôme de Prague, etc.. etc. Histoire memorable de ceux e Merindol et Cabrière, appelez Vaudois, 952 fin.

(Bibl. A. André. Cité par Brunet IV, 1154. avec cette mention que la 3e partie commence à la page 817).

tirage à part

HISTOIRE MÉMORABLE de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et de Cabrière.

Petit in-8°, extrait du *Recueil* avec un titre spécial.

(Vente de M*** par A. Labitte, 1-6 avril 1878).

VI et VII — 1559-1561

TROISIÈME RECLE des actes des Martyrs (Genève) 1859, in-12.

QUATRIÈME RECUEIL des actes des Martyrs (Genève) 1561, in-12.

(Bibliothèque historique de la France de Lelong et Fontette n° 5851).

Ne sont pas à la Bibliothèque nationale ni dans les bibliothèques que j'ai pu visiter.

VIII — 1564

ACTES DES | MARTYRS | deduits en sept livres, | depuis le temps de Wicleff et | de Hus, iusques à present. | contenans un Recueil de vraye Histoire Ecclesiastique, de ceux | qui ont constamment enduré la mort ès derniers temps, pour | la vérite du Fils de Dieu. [la marque de l'ancre sur les flots] L'Ancre de Jean Crespin. M. D. LXIIII.

Petit in folio long.

A l'Eglise du Seigneur, et a tous ses vrais enfants espars entre les peuples et nations. Jean Crespin S. 4 p n ch.

Sur la constance des fideles — à l'Ennemi, 2 pièces de vers franç. de 14 lignes au verso l'arche de Noé. *Votum Deo optimo maximo sacrum,* avec encadrement variés grand style 11 pag n ch. *Advertissement,* préface 7 p n ch. *Sonnet* 1 p. *epitaphe aux fideles martyrs de Jesus Christ,* avec encadrement de supplices, 1 p. Histoire des martyrs, 1084 pages, l'avant-dernière marquée 1079 par erreur. *Ceste conclusion* 2 pag. n ch. Table des noms, id. des surnoms, id. de plusieurs choses memorables 10 p n ch. Au dernier feuillet l'ancre sous le nom de יהוה avec le texte hebr. VI. 19 et 20 *registres des feuilles, tous sont ternis, exceptez*

α. γ. au commencement et Xxx, Yyy, *de la fin, qui sont duernes.*
M. D. LXIIII.

Typographie soignée, lettres ornées, élégantes têtes de chapitres au commencement et à la fin du volume; il y a des exemplaires réglés.

(Bibl. nationale réserve. Bibl. A. André. Bibl. Ad. Gaiffe).

IX — 1570

Histoire | des vrays Tesmoins de la veri | te de l'Evangile, qui | de leur sang l'ont signée, depuis Iean Hus | iusques au temps present. | Comprinse en VIII. Livres contenans | Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : non seulement | contre les forces et efforts du monde, mais aussi à l'encontre de diverses | sortes d'assauts et Heresies monstrueuses. | Les préfaces monstrent vne conformité de l'estat Ecclesiasti | que en ce dernier siecle, à celuy de la primitive Egli | se de Jesus Christ.

(L'ancre de Crespin) M. D. LXX. Iean Crespin.

In folio. 14 ff. prelim. n. ch. f. renfermant le poème latin signé I T F (Jean Tagaut fecit) avec la traduction française en vers, signée S. G. (Simon Goulart).

L'histoire est divisée en VIII livres et compte 709 ff. ch. Tables : 3 ff. n ch. Le dernier martyr cité est celui de Jean Sorret. Octobre 1569.

(Bibl. Ch. Frossard).

X — 1570

Histoire des Martyrs persecutez et mis à mort pour la verite de l'Evangile, depuis le temps des Apostres jusqu'à present traduit du latin de Jean Crespin d'Arras, à laquelle est jointe l'Histoire des Martyrs de Béarn de l'an 1569.

Genève 1570.

In folio. Cité dans la Bibliothèque de Lel.

XI. — 1582.

Histoire | des Martyrs | persecutez et mis a | mort pour la verite de l'Euangile, depuis le temps | des Apostres iusques a l'an 1574. — Comprinse en dix livres, conte- | nans Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : non seule- | ment contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assaux | et Heresies monstrueuses. | Les préfaces monstrent une

conformité de l'estat des Eglises de ce dernier siecle avec celui de la Primitive Eglise de Jesus Christ. | Reveuë, et augmentee d'un tiers en ceste dernière Edition. | avec deux indices l'un des principaux points | de la vraye et fausse Religion, amplement traitez, soustenus ou refutez : l'autre, conte- | nant les noms des Martyrs mentionnez en ceste Histoire.

(L'ancre sur les flots et au dessous) Apocalypse VI ver. IX et X. *Je vy sous l'autel les ames de ceux qui auoyent esté tuez pour la parole de Dieu, et pour le tesmoi- | gnage qu'ils maintenoyent. Et elles crioyent à haute voix, disans, iusqu'à quand, Seigneur Sainct et veritable, ne iuges-tu, et ne venges-tu nostre sang de ceux qui habitent en la terre ?*) M. D. LXXXII.

(Genève. Eustache Vignon).

In-folio ; réimpression de l'édition de 1570, augmentée de 2 livres, par Simon Goulart.

A l'Église du Seigneur, et à tous ses vrays enfans espars entre les peuples et nations salut par Jésus-Christ. 4 p. n. ch. en belles italiques. *Ad ecclesiæ christi carnifices.* 4 vers latin traduit en 4 vers français : *Aux persécuteurs de l'Église de Jésus-Christ. Au persécuteur de l'Église, ennemys de ce livre.* 14 vers. *Votum deo optimo maximo sacrum,* et en regard. *Vœu pour les martyrs à Dieu tout bon et tout-puissant* (traduction en vers français de S. G. S.) 8 p. n. ch. *Sur la constance des fidèles martyrs,* etc , avec la figure, encadrement de supplices, 1 p. *Premier indice contenant les principaux points de la vraye et fausse religion, amplement traitez, soustenus ou refutez. Second indice contenant les noms des martyrs mentionnez en ceste histoire,* 11 p. n. ch. *Préface monstrant une conformité des persécutions et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la première Église : avec l'économie et disposition des dix livres de ceste histoire. L'imprimeur au lecteur chrestien,* S. fol. 1 à 7. Histoire ecclésiastique et actes des martyres, fol. 8 à 732 ; élégant cul-de-lampe à la fin (finit par la France ; en 1574).

Dans l'avertissement de l'*imprimeur au lecteur chrétien* S. Il est dit que « M. Jean Crespin, homme docte a fait les recueils des martyres de nostre temps, à quoy s'estant employé par l'espace de plusieurs années et ayant mis en lumière l'impression précédente celleci, comme rassasié d'ans et de travail en l'œuvre du Seigneur fut retiré en la joie et au repos de son maistre, il y a plus de dix ans... Un de mes amis. . au lieu de huit livres, il en a fait dix, le premier et le dernier estant adioustez de nouveau et les autres enrichis de martyres, confessions, lettres et doc-

trines excellentes, augmentez de recueils, discours et particularités notables, comme la conférence avec les précédentes éditions en fera foi. »

(Bibl. A. André. Bibl. Hist. Prot.)

XII — 1597

Histoire | des Martyrs | persecutez et mis a | mort pour la vérité de l'Euâgile, depuis le temps | des Apostres iusques à l'an 1597. | Comprinse en dovze livres, | contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : | non seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assaux et hérésies monstrueuses. | Les prefaces monstrent une conformité | de l'estat des Eglises de ce dernier | siecle avec celui de la Primitive Eglise de Jesus Christ. | Reveue et augmentée en ceste Edition, des deux derniers liures et de plusieurs | choses remarquables es precedens. | Avec deux indices, l'un des principaux points de la vraye et fausse religion, amplement | traitez, soustenus ou refutez : l'autre, contenant les noms des mar- | tyrs mentionnez en ceste histoire.

[L'ancre sur les flots.] Apocalypse vi ver. ix et x. M. D. XCVII.

In-folio. *A l'Église de nostre seigneur, et à tous ses vrais enfans espars entre les peuples et nations, salut par Jésus-Christ.* 4 p. nch. *Ad Ecclesiæ Christi carnifices,* 4 vers latin traduits en 4 vers français. *Au persécuteur de l'Église, ennemi de ce livre,* 14 vers, 1 p. *Votum deo optimo maximo sacrum,* et en regard, *Vœu pour les martyres à Dieu tout bon et tout-puissant* (trad. en vers français de S. G. S.) 8 p.n. ch. *Sur la constance des fidèles martyrs,* etc., avec la figure des supplices, 1 p. *Préface monstrant une conformité des persécutions, et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la première Église avec l'économie et disposition des douze livres de ceste histoire,* fol. 1 à 7. *Histoire ecclésiastique et actes des martyrs,* fol. 8 à 758 recto (finit par l'estat de l'Espagne). 2. Indices 11 p. n. ch.

(Bibl. A. André. Bibl. Hist. Prot. R. 8 marq. J. A. Rabaut.

XIII — 1608

HIstoire | des martyrs, | persecvtez et mis a | mort pour la vérité de l'Evangile, depuis le temps | des Apostres iusques à present. | comprinse en douze livres, | contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : non-seulement | contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assaux et heresies |

monstrueuses, en plusieurs provinces de l'Europe, notamment à Rome, en Espagne, | et es Paysbas. | Les préfaces monstrent une conformité, etc.

Reveüe,et augmentee en ceste Edition,des deux derniers livres,item de plusieurs histoires, et | choses remarquables es precedens. Avec deux indices, l'un des principaux points, etc.

(L'ancre sur les flots) Apocalypse, VI, ver. IX et X.

[Imprimé à Genève par E. Vignon] M.DC.VIII.

In-folio à 2 col. 8 fol. n. chif. 765 ff. chif. en haut. 6 ff. d'indices n. chif. Cette édition est en XII livres.

(Bibl. Hist. Prot. Bibl. Ch. Frossard).

XIV — 1609

Histoire | des martyrs persécutez et mis a mort pour la vérité de l'Evangile depuis le temps des Apostres iusques à présent etc.

1609 E. Vignon.

In-folio, réimpression de l'édition de 1587 (citée par Brunet).

XV — 1619

Histoire | des martyrs | persécutez et mis a mort | pour la verité de l'Euangile; depuis | le temps des Apostres iusques à present. |

Comprinse en douze livres | contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens : non-seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assauts | et heresies monstrueuses, en la plupart des provinces de l'Europe. | Les préfaces monstrent une conformité, etc.

Nouvelle et dernière Edition, reveüe et augmentée de grand nombre d'hi- | stoires, et choses remarquables omises es précédentes.— Avec trois Indices l'un, des principaux points de la vraye et fausse religion, amplement | traittez, soustenus ou refutez: Le Second, des principales matières : Le Troisième, | contenant les Noms des Martyrs mentionnez en ceste histoire | Apocalyps. VI. v. 9 et 10. | *Je vy sous l'autel etc.* (l'ancre sur les flots) a Genève imprimé par Pierre Aubert. M. DC. XIV.

In-folio à 2 col. 14 fol. n. chif., 861 fol. chif., 10 fol. n. chif. de tables en tout 1760 pages.

(Bibl. nat. H. 770; Arch. synodales; Bib. Hist. Prot.; Bibl. A. André, etc.

REPRODUCTIONS PARTIELLES

I - 1660

Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs qui dès le temps de la reformation ont souffert pour le nom de Jésus : y joincts divers jugements de Dieu sur les persécuteurs par P. Frémaut.

Embden 1660.

In-8°.

II - 1684

Histoire abregee | des | martirs francois | du tems de la | Réformation. | Avec les réflexions et les raisons neces- | saires pour montrer pourquoi et en | quoi les Persécutés de ce tems | doivent imiter leur | Exemple.

Celui qui voudra sauver son ame la perdra, et | celui qui perdra son ame pour l'amour de Jesus | Christ, il la trouvera. Math. xvi. 25. (la sphère).

à Amsterdam, | ches André de Hoogenhuyse. M. C. L XXXIV.

In-12. 84 p. n. ch. Épitre à S. S. Elec. de Brandebourg, Avertissement et Préface, 411 p. ch., 2 p. d'errata n. ch. Il y a en tête un frontispice gravé sur cuivre figurant le jugement, le supplice et la gloire des martyrs.

(Bib. Ch. Frossard; Bib. A. André.)

III - 1837

Galerie chretienne ou abrégé de l'histoire des vrais témoins de la vérité de l'évangile par Jean Crespin avec une introduction et des notes par C. Bonifas Pr de l'église réformée de Grenoble et E. Petitpierre M. du S. E. Grenoble. Prudhomme impr. 1837.

In-8°, 2 vol.

Ouvrage composé d'extraits de Crespin, incomplet, souvent incorrect, mais édifiant.

IV — 1878, 1880

Des cinq escoliers sortis de Lavsanne bruslez à Lyon, (l'ancre de Crespin) Genève, J.-G. Fick.

La persécution de l'église a paris en l'an M. D. LIX. (l'ancre de Crespin) Genève. J.-G. Fick.

Petit in-folio. Réimpression élégante de deux extraits de l'Histoire des martyrs. Edition de 1619.

TRADUCTIONS LATINES

I - 1556

Acta mar- | tyrum, | eorum videlicet, qui hoc secvlo in Gal- | lia, Germania, Anglia, Flan- | dria, Italia, constans dederunt nomen Euan- | gelio, idque sanguine suo obsignarunt : ab Wi- | cleffo et Husso ad hunc usque diem. | (La marque typographique de l'Ancre entourée de la devise : *Sacra anchora Christus.*) Genevæ | apud Io. Crispinum. | anno M. D. LVI. |

Petit in-8°.

16 p. n. ch. comprenant : le titre portant au verso sous ces mots *Animadverte lector*, une courte préface du traducteur, l'épître de J. Crespin, le poëme *Deo opt. max. sacrum*, l'inscription *Asta, viator christiane*, etc., et un poëme grec aux pseudo-chrétiens, etc. *Acta* Deux parties ; la première de 416 p., la seconde de 279 p., plus 8 p. n. ch. de table.

A la fin : *Excudebat Joannes Crispinus Genevæ, anno domini M. D. LVI. cal. Martii.*

Cette traduction est de Claude Baduel.

(Bibl. Ch. Frossard).

II — 1560

Actiones | et | monimenta martyrum | eorum | qui a Wicleffo et Husso | ad nostram hanc ætatem in Germania, Gallia, Anglia, Italia et ipsa demum Helvetia veritatem Evangelicam sanguine suo constanter obsignaverunt.

Genevæ. I. Crispinus 1560.

In 4, VIII livres. 20 fol. lim. 321 fol. chif. et 1 fol. n. chif. (Brunet sup.). On y trouve le *Protrepticon ad Hieropolin*, poeme latin adressé à Genève.

(Bibl. Schmidt.)

ALLEMAND

I — 1606

Gross Martyrbuch | und Kirchen-Historien darinnen | herrliche und in Gottes Wort gegrund | te glau- | bens be Kandnussen, Gesprach

und Disputationen wieder | die tezer und sein de der göttlichen warheit | seimbt andevrn Denck- | wurdigen reden und thaten vieler heyligen märtyrer beschrieben wer- | den welche nach den zeiten der Apostlen biss aufs iahr christi MDXCVII hin and | wieder in teutschland Franckreich Engelland Schottland Flandern Braband | Italien Hispanien Portugal. und America etc. umb der Euangelischen | warheit willen iammerlich verfolget gemartert und endlich auf | auerley weiss hingerichtet worden.

Aufanglich in Fransosisher spraach beschrie- | ben und in zwolf bucher abgetheylt; etc. Durch D. Paulum Crocium Cycnœum. Guilielmum Antonium In Hanau MDCVI.

In-fol. Titre dans un encadrement de supplice, in fol. Pièces préliminaires et tables 14 p. n. ch., 1721 p. ch. Table des noms 5 p. n. ch.

Traduction de Crespin.

(Bibl. A. André, cat. Weigel 1879, p, 128.)

II — 1682

Id. — Bremen M.D.CLXXXII.

In-fol. 1582 pages, la dernière marquée 1552 par erreur; tables.

(Bibl. P. Schmidt.)

III — 1859

Buch der Martyrer und andrer Glanbenszeugen der evangelischen Kirche, von den Aposteln bis auf unsere zeit, etc.

Von Theodore Fliedner, Kaiserswerth.

Düsseldorf. L. Woss 1859.

2 tomes en 4 vol. in 8°, avec figures. Cet ouvrage traduit et résume l'œuvre de Crespin et en étend le cadre jusqu'à nos jours.

(Bibl. Ch. Frossard.)

HOLLANDAIS

I — 1559

De Gheschiedenisse ense den doodt der vromer Martelaren, van den tijden christi, totten Jare 1559. A. C Haemstede.

SS. L. 1559. In-4°.

(Catalog. Muller, 1857, Amsterdam.)

II — 1566

Historien oft Gheschiedenissen der vromer martelaren die on het ghetuyghenisse des Euangelijs haer bloet vergoten hebben, van den tijde Christi af, tot den Jare 1566.

In-4°. Carat. Goth.

(Catalog. Butsch, Augsbourg.)

III — 1579

De Gheschiedenisse etc. Dordrecht.

1579. In-4°, édition augmentée.

(Catalog. Muller.)

IV — 1612

Id. Dordrecht.

1612. In-fol. augmenté par H. Hexham et revu par L. van Berchem; nombreuses gravures sur bois.

(Catalog. Muller.)

V — 1633

Id. Ter goude.

1633. In-fol. Nombreuses gravures sur bois.

(Catalog. Muller.)

VI — 1657

Historie | des | martelaren, | die om hot getuygenisse des Euangelischer waerheydt haer | bloeds gestort hebben. Van de tijden Christi onses Salighmaeckers | af tot den jare Sesthien hondert vijf-en-vijftigh toe, etc.

(Marque du laboureur) *fac et spera.*

Gedkruckt tot Dordrecht, by Jacob Braat 1657.

In-fol. 28 p. prélim. n. ch. 521 fol. ch. et registres, 12 p. n. ch.

Nombreuses planches sur cuivre de martyres intercallés dans le texte. Cette édition a été complétée (?) par J. G. O.. elle va jusqu"en 1655. La préface est signée Adrianus Haemstedius, à Anvers. S'est inspiré de Crespin, de Fox (Johannes Foxius) et de Hexam pour les Pays-Bas.

(Bibl. A. André.)

VII — 1658

Historien der Vromer Martelaren etc door J. G. O.

Rotterdam. Joh. Nœvanus 1658.

In-fol. 484 f. Nombreuses figures dans le texte.
(Bibl. P. Schmidt.)

VIII — 1671

De Ghesdiedenisse, etc.
Amsterdam. 1671.

In-fol. augmentée jusqu'en 1655 par J. Gysius avec 150 gravures.
(Catalog. Muller.)

IX — 1685

Het bloedig toonel af Martelaars-spiegel der Doops-Gesinde af Weereloose Christenen door tileman van braght den Tweden Druk. Bysonder vermeerdert t'Amsterdam met priveleg. 1685.

In-fol. 840 p., tables avec les planches de Jan Luyken.
(Bibl. P. Schmidt.)

Le Magasin pittoresque (1857, p. 226) cite l'ouvrage suivant : Théatre des martyrs depuis la mort de Jesus-Christ jusqu'à présent, représenté en très belles tailles douces par le célèbre Jean Luykers. Se vend à Leyde, chez Pierre Van der Aa. 115 planches.

ANGLAIS

I — 1564, etc.

Acts and monuments af matters mort speciall and memorable happening in the church... with the bloody times af great persecutions against the true martyrs of christ, especially in England and Scotland by John Fox.
London. 1684.

In-fol. 3 vol., fig. 9e édition, la 1re est de 1562-63. J. Daye, 1 vol. in-fol. Il y a eu de nombreuses éditions depuis. On a du même auteur deux ouvrages latins sur les martyrs : *Commentarii rerum in ecclesia gestarum* pet. in-8o de 1554 ; *Rerum in ecclesia gestarum*. In-fol. 1559. (Brunet.)

II — 1755

The lives of the English Martyrs who were executed and burnt

for their Religion by Bishop Burnet London 1755, in-8° avec planches.

(Bibl. Ch. Frossard).

III — 1780

POPISH TYRANNY and crudelty exemplified and displayed in the history of the French Martyrs, at the time of the Reformation, abridged: Containing an authentic account of above two hundred Protestants, who suffered death for the Gospel in several Provinces of France, and published as a proper and seasonable Caveat to the Protestants of Great Britain.

Translated from the French by the Rev. Abraham Maddock of Creaton, Northamptonshire London. 1780.

Préface, Sermon et Table XLVIII, 275 p. in-12.

(Bibl. Hist. Prot. 3065.)

GRISON

MARTYROLOGIUM MAGNUM. Histoire des martyrs et des persécutions contre les réformés en 1560, traduite en grison par Conradino Nolano. L. Janet, 1718, in-4°.

LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE SOUS LA CROIX; ou la gloire des martyrs. par Charles Drelincourt. Nouvelle édition, reveuë et de beaucoup augmentée par l'Auteur. Genève. Samuel de Tournes M.DC. LXXXVI

In-8° 32 p. n. ch. de pièces préliminaires 263 p. ch. table. A la fin, prières et méditations, etc. pour les martyrs, par le même 67 p. et table.

La première édition est de Genève 1629 in-12 (France Protestante). Ce livre est en quelque sorte le manuel théorique et pratique du martyre, écrit dans un temps et pour des gens qui connaissaient toutes les souffrances pour la foi. C'est un commentaire de la révocation de l'Édit de Nantes dicté par la patience chrétienne. Plaise à Dieu que nous n'ayons jamais à le rééditer, autrement que comme le complément naturel du martyrologe de Crespin.

CH. L. FROSSARD pasteur

BIBLIOGRAPHIE

LES PREMIERS PASTEURS DU DÉSERT
(1685-1700)

Par O. Douen. — 2 vol. in-8°.

Les renaissance des études historiques dans le protestantisme français fut marquée, il y a quarante ans, par deux ouvrages d'égale importance, et de mérites divers, qui semblaient consacrés à la même époque, l'*Histoire des Églises du Désert* par M. Ch. Coquerel, et l'*Histoire des pasteurs du Désert* par M. Nap. Peyrat. Le premier de ces ouvrages empruntait un vif intérêt aux papiers inédits de Paul Rabaut mis à la disposition de l'auteur, et aujourd'hui conservés à la bibliothèque de la place Vendôme dont ils forment la plus précieuse collection. M. Ch. Coquerel a su retracer, en même temps que l'histoire du protestantisme renaissant sous la plus dure persécution, le mouvement des esprits et le progrès des idées qui devaient aboutir à la solennelle réparation de 1789. Son livre, quoique dépassé sur certains points, sera toujours consulté avec fruit, et conserve une valeur durable.

A la même époque, M. Peyrat abordait le même sujet avec toute l'ardeur de la jeunesse et une rare précocité de talent. Remontant plus haut que M. Coquerel, qui avait pris pour point de départ la mort de Louis XIV, et déroulant dans un récit qui revêt parfois les allures de l'épopée, les suites funestes de la Révocation, il retraçait le supplice de la dragonnade, les douleurs du refuge, l'apostolat du désert, et cette série d'effroyables iniquités qui aboutit à l'insurrection cévenole. La guerre des Camisards, avec ses chefs improvisés, ses prophètes, ses martyrs, ses sanglantes péripéties occupait le centre du tableau qui s'achève par les procès de Calas et de Rochette, et le vote réparateur de la Constituante. Avec ses qualités et ses défauts, qui ne sont que l'exagération de ses qualités, le livre de M. Peyrat demeure l'œuvre la plus éclatante qu'ait inspirée en France l'histoire de nos pères. Hautement appréciée par des juges éminents, elle a droit d'occuper, selon le vœu de l'auteur, « une place dans les cabanes cévenoles, entre la houlette et l'épée des héros du désert. »

Antoine Court de M. Edmond Hugues, début heureux d'un jeune écrivain qui n'a pas sans doute dit son dernier mot, est venu compléter cet ensemble d'études, et montrer la renaissance du protestantisme dans le siècle de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Après les historiens que j'ai nommés, et quelques monographies dignes d'éloges, l'ambition bien légitime de M. Donen a été de combler une lacune persistante de nos annales, en retraçant avec détail une période peu connue et très digne de l'être, celle qui suit immédiatement la Révocation et qui correspond aux premiers pasteurs du désert. Tel est en effet le titre parfaitement justifié de son livre qui embrasse les quinze dernières années du XVIIe siècle, et forme ainsi la meilleure introduction aux ouvrages de ses devanciers. Désormais, grâce à M. Douen, et à ses persévérantes recherches couronnées du plus heureux succès, nous connaîtrons ce que l'on peut appeler le lendemain de la Révocation. Nous pourrons suivre dans leur héroïsme réfléchi et leur sacrifice volontaire ces pasteurs qui, rentrés dans leur patrie ou n'en étant pas sortis, ont montré qu'il n'y a pas de droit contre le droit, et qu'à aucun moment de notre histoire le despotisme n'a pu invoquer la prescription contre l'exercice de la plus sainte des libertés.

L'acte de la Révocation (17 octobre 1685) ne fut pas un coup de foudre dans un ciel serein, mais le couronnement d'une série de mesures iniques qui avaient supprimé l'une après l'autre toutes les franchises inscrites dans l'édit de Henri IV. Il ne restait plus rien de l'édit quand il fut solennellement révoqué : *magni nominis umbra*! Mais cette ombre semblait encore une garantie. Elle disparue, il ne resta que l'arbitraire le plus odieux et la persécution sous toutes les formes, hypocrites ou violentes. On ne saurait trop le répéter dans le véridique langage du duc de Saint-Simon dont les Mémoires jouissent aujourd'hui d'une faveur si méritée : « La révocation de l'édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent le fruit d'un complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents

contre les parents pour avoir leurs biens et les laisser mourir de faim, qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant, sans crime, cherchant asile loin de sa patrie; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, faibles, délicats, à la rame pour cause unique de religion, enfin qui, pour comble de toutes les horreurs, remplit toutes les provinces du royaume de parjures et de sacrilèges... Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et la cruauté! »

Les fragments inédits du même auteur récemment publiés n'ajoutent rien à l'incomparable énergie de ce tableau et à la gloire de celui qui la tracé. On connaît la situation faite aux pasteurs réformés par l'article VI de l'édit révocatoire. Ils devaient quitter le royaume dans les quinze jours sous peine des galères. Quels ne furent pas les déchirements de ces ministres de J. C. appelés à se séparer de la famille spirituelle à laquelle ils tenaient par un lien plus fort que celui de la chair et du sang! Diverses pièces contemporaines citées par M. Douen en disent long sur ce sujet, et l'éloquente voix de Claude et de Jurieu en dit encore davantage. La plupart obéirent pourtant et se résignèrent à tout quitter, temples en ruines, maisons, patrie, pour prendre le chemin de l'exil. Dans cette crise terrible, il y eut même des apostats, comme pour justifier la sublime apostrophe de Saurin : « Rome, qui nous insultes et nous braves, ne prétends pas nous confondre en nous montrant ces galères que tu remplis de nos forçats... Veux-tu nous couvrir de confusion? Montre-nous les âmes que tu nous as enlevées. Reproche-nous non que tu as extirpé l'hérésie, mais que tu as fait renier la religion; non que tu as fait des martys, mais que tu as fait des déserteurs de la vérité. C'est ici vraiment notre endroit sensible; c'est ici où il n'y a point de douleur égale à notre douleur! » Mais à côté de ces défaillances de la première heure, il y eut des actes de glorieuse désobéissance et de prompts repentirs qui présageaient de purs sacrifices. On aime à citer ce jeune proposant de Nîmes, Fulcran Rey, dont M. Douen nous raconte si bien l'apostolat et le martyre.

Deux écoles se trouvèrent alors en présence, celle des modérés inclinant à la soumission dans l'espoir de meilleurs jours, celle des

zélateurs ne considérant que le devoir sans être toujours prêts à l'accomplir. Brousson eut cette gloire de joindre l'exemple au précepte, et de couronner par une sainte mort son triple ministère. C'est la grande figure du livre de M. Douen qui a su ajouter quelques traits à ceux qu'avait pieusement recueillis M. Léopold Nègre. Que serait-il arrivé si l'énergique déclaration de Brousson eût été partout suivie, si pasteurs et fidèles se réunissant pour prier sur leurs temples démolis, eussent opposé aux persécuteurs une résistance passive? Il semble que la répression fut devenue impossible, et que les bourreaux eussent manqué aux victimes. Mais une entente générale était difficile, et la faiblesse a sa contagion plus que l'héroïsme. Grâce à Dieu, le protestantisme a traversé assez dignement cette épreuve pour que l'historien de ces temps affreux ait à nous offrir plus d'une page consolante qui montre l'homme à la hauteur du devoir et des sacrifices qu'il impose. C'est le douloureux attrait du livre de M. Douen qui unit à une singulière érudition les sentiments les plus élevés.

On aime à suivre dans leur dangereux pèlerinage à travers les régions du nord, du centre et du midi, ou dans les quartiers de la capitale soumis à la rigoureuse police de la Reynie, ces 28 confesseurs pour la plupart voués au martyre de l'échafaud ou des prisons plus cruelles que la roue et le gibet. A la Bastille, le marquis de Saint-Mars, qui avait fait ses preuves de barbarie à Pignerol et à Sainte-Marguerite, eut pour successeur un plus méchant que lui, le sieur de Bernaville dont le nom peut être rapproché de celui de Larapine, le sinistre geôlier de Valence. Sous prétexte qu'on lui avait recommandé de ramener les captifs à de meilleurs sentiments, « il les chargeait de chaînes, dit Renneville, les mettait au cachot, les laissait sans paille et les faisait battre à coups de lanière de cuir. A part la mort, pas de supplices qu'il n'inventât pour faire succomber ses victimes. Il voyait sans pitié leur corps se couvrir d'ulcères dans la pourriture des cachots et sous les coups dont on les accablait. » Le suicide fut plus d'une fois le refuge des malheureux qui n'étaient pas soutenus par la fermeté d'un sentiment religieux supérieur aux tortures : « De dix prisonniers, ajoute Renneville, que l'on ensevelit dans ce tombeau, et que l'on y afflige des peines dont j'ai été accablé, trois meurent opprimés sous le toit de la Bastille, trois s'y étranglent, s'y cassent la tête contre les murs, où s'y coupent la gorge, trois y

perdent leur esprit, et c'est grand hasard quand un en sort avec son jugement libre, et il en doit bénir Dieu. C'est ce que je fais de tout mon cœur. »

Tel ne fut pas le sort de ces six pasteurs du désert, Cardel, Lestang, Valsec, Giraud, Givry, de Malzac, dont un seul semble avoir conservé la raison dans les cachots de l'île Sainte-Marguerite, au centre du merveilleux horizon de Cannes. Le roi daignait s'intéresser à leur sort, et il s'informait de temps en temps de leur état religieux, ne voyant dans la fidélité à des croyances chèrement acquises qu'un acte d'opiniâtreté digne du plus sévère châtiment. M. Douen soulève pour la première fois le voile qui cachait le sort de ces six vaillants confesseurs, et de bien d'autres. « Que le despotisme, dit-il éloquemment, paraît mesquin à côté de la grandeur morale. Il peut enfouir ses victimes sous des murs de douze pieds d'épaisseur, faire le silence et la nuit autour d'elles, leur donner à son choix la mort lente ou prompte, le cachot ou le gibet, mais il ne peut réussir ni à les ployer ni à les supprimer du souvenir des hommes, ni à entasser assez de verrous et de gardiens pour cesser de craindre qu'elles ne s'évadent ou qu'un mot, une ligne, ne révèle au monde indigné le lieu et la durée de leur épouvantable supplice. »

Le livre de M. Douen, fruit d'une enquête persévéramment poursuivie durant vingt ans, est sur plus d'un point une révélation. Il prend place, à ce titre, parmi les meilleurs qu'ait provoqués l'histoire de nos pères. L'Académie française en le couronnant en a reconnu le mérite et l'impartialité. Mais on est heureux de voir dans le prix décerné aux *Premiers pasteurs du désert* un hommage rendu à ce glorieux passé qui demeure notre plus beau titre d'honneur. Ah ! si au lieu de traquer comme des scélérats ces hommes dignes de tous les respects, qui représentaient l'intégrité de la conscience, Louis XIV eût compris qu'il y avait place dans la France catholique pour la Réforme et pour Port-Royal, pour l'éloquence d'un Saurin, d'un Arnaud et d'un Bossuet, combien eussent été allégées pour lui les responsabilités de l'heure suprême ! Combien aussi eussent été différentes les destinées de notre pays qui semble condamné dans ses vicissitudes à ignorer toujours le secret de la vraie obéissance et de la vraie liberté !

J. B.

Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852		
2e — 1853		
3e — 1854		
4e — 1855	20 fr. le volume.	
5e — 1856		
6e — 1857		
7e — 1858		
8e — 1859		
9e — 1860	30 fr. le volume.	
10e — 1861		

11e année, 1862	
12e — 1863	
13e — 1864	
14e — 1865	
15e — 1866	
16e — 1867	
17e — 1868	20 fr. le volume
18e — 1869	
19-e20e — 1870 71	
21e — 1872	
22e — 1873	
23e — 1874	
24e — 1875	
25e — 1876	
26e — 1877	
27e — 1878	10 fr. le volume.
28e — 1879	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1880